

SOMMAIRE

INSTITUTIONS :

25-017 - Définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle
« action sociale »

25-018 - Définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle
« politique du logement et cadre de vie »

PATRIMOINE :

25-019 - Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières réalisées
en 2024

FINANCES :

25-020 - Budget principal : Compte Financier Unique 2024

25-021 - Budget Annexe Pra de Serre III : Compte Financier Unique 2024

25-022 - Budget Annexe Les Sagnes II : Compte Financier Unique 2024

25-023 - Budget Annexe Maison de la Monne : Compte Financier Unique 2024

25-024 - Budget Annexe Eau : Compte Financier Unique 2024

25-025 - Budget Annexe Énergie : Compte Financier Unique 2024

25-026 - Clôture du Budget Annexe Les Sagnes II

25-027 - Affectation des résultats Budget principal et budgets annexes

25-028 - Taux de la Fiscalité Mixte 2025

25-029 - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2025

25-030 - Fixation du produit de la taxe GEMAPI 2025

25-031 - Budget Principal 2025

25-032 - Budget Annexe 2025 Pra de Serre III

25-033 - Budget Annexe 2025 Maison de la Monne

25-034 - Budget Annexe 2025 Eau

25-035 - Budget Annexe 2025 Énergie

25-036 - Budget Annexe 2025 ZA Tallende

25-037 - Création d'une Autorisation de programme et crédit de paiement (APCP)
pour l'opération d'acquisition et de travaux du siège de Mond'Arverne
Communauté

25-038 - Création d'une Autorisation de programme et crédit de paiement (APCP)
pour l'opération de requalification de la plage et des abords du lac d'Aydat

25-039 - Subventions aux associations

RESSOURCES HUMAINES :

25-040 - RIFSEEP : mise à jour

25-041 - Clermont Auvergne Métropole : conventions de mise à disposition de personnel

LECTURE-PUBLIQUE :

25-042 - Lecture publique : demande de subvention pour l'informatisation du réseau

TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

25-043 - Projet de centrale agrivoltaïque sur la commune de Manglieu

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

25-044 - Contrat Territorial de Réussite pour la Transition Ecologique (CRTE) : Avenant de revoyure

HABITAT :

25-045 - OPAH/Contrat territorial : modification du règlement d'attribution des aides

25- 046 - Développement de l'offre en hébergement temporaire

TOURISME :

25-047 - « Communes touristiques » : Renouvellement de la dénomination

25-048 - Belvédère Unesco Puy-St-Romain : avenant à la convention avec l'école d'architecture

25-049 - Belvédère Unesco Puy-St-Romain : mise à disposition du foncier



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE « ACTION SOCIALE »

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Certaines compétences obligatoires et optionnelles, telles que formalisées à l'article L 5214-16 pour les Communautés de communes, sont régies par un intérêt communautaire.

L'intérêt communautaire permet de choisir ce qui, au sein d'une compétence donnée, relève de la Communauté de communes, le reste demeurant de compétence communale.

La définition d'un intérêt communautaire intervient dans le cadre d'une délibération du conseil communautaire et ne figure pas dans les statuts, depuis la loi du 27 janvier 2014, dite loi MAPTAM.

L'intérêt communautaire des compétences optionnelles a été défini, par deux délibérations des 28 septembre 2017 et 28 juin 2018.

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 27 mars 2025

Registre des délibérations – n° 25-017

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250327-DE-25-017-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

L'intérêt communautaire du 4°) a) au titre des compétences optionnelles était défini comme suit :

a) Les actions en faveur de la petite enfance (0-4 ans) et la création, l'entretien et le fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance (multi accueils, relais d'assistantes maternelles, micro- crèches)

Au regard de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, et du nouvel article L.214-1- 3 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), les intercommunalités compétentes en matière de petite enfance au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire ou d'une compétence facultative, doivent préciser l'intérêt communautaire à l'aune des missions qu'elles exercent réellement et de leurs nouvelles obligations à compter du 1er janvier 2025.

Il est donc proposé de modifier l'intérêt communautaire du 4) a) comme suit :

a) La gestion des multi-accueils de Vic-le-Comte (A pas Comté), des Martres- de-Veyre (Le petit prince), d'Orcet (Poudre de lune) et de St-Amant-Tallende (les Cheir'ubins) ainsi que la micro-crèche d'Aydat.

Et de préciser l'intérêt communautaire du 4) en rajoutant un point e) et f) comme suit :

e) La gestion d'un Relais Petite Enfance.

f) Le recensement des besoins des familles et des solutions d'accueil disponibles sur le territoire, la planification du développement des modes d'accueil grâce à l'élaboration, la gestion et la mise en œuvre de conventions avec les institutions partenaires, l'élaboration d'un schéma de développement de l'offre d'accueil, le soutien à la qualité des modes d'accueil.

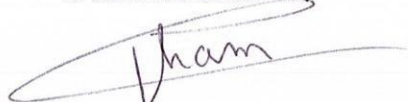
Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

- D'approuver la définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « action sociale » présentée ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

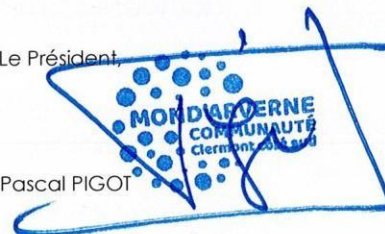
La secrétaire de séance,


Catherine PHAM

Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

Le Président,

Pascal PIGOT



MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 27 mars 2025

Registre des délibérations – n° 25-017

OBJET : DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE « POLITIQUE DU LOGEMENT ET CADRE DE VIE »

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPÉ Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPÉ, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Par délibération du 28 septembre 2017 et du 15 décembre 2022, Mond'Arverne Communauté a défini l'intérêt communautaire de ses compétences optionnelles, et notamment celui de sa compétence « Politique du logement et du cadre de vie ».

L'intérêt communautaire du 2°) au titre des compétences optionnelles était défini comme suivant :

2°) Politique du logement et du cadre de vie

Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- a) **Élaboration et mise en œuvre d'un PLH**
- b) **Tout programme de réalisation de logements sociaux neufs ou en réhabilitation**
- c) **Les créations de logements temporaires et d'urgence**

d) La constitution de réserve foncière en vue de la création de logements sociaux

Pour aller plus loin en matière de lutte contre l'habitat non décent dans le parc locatif privé, Mond'Arverne Communauté a institué, par une délibération du 23 mai 2024, le régime d'autorisation préalable de mise en location sur les secteurs susmentionnés des communes de Mirefleurs, les Martres-de-Veyre, la Roche-Blanche (Gergovie et le bourg), Saint-Amant-Tallende et Vic-le-Comte à compter du 1er janvier 2025.

Il est proposé de modifier l'intérêt communautaire afin de prendre en compte l'instauration par la Communauté de communes de l'autorisation préalable de mise en location, dite « permis de louer ».

Il est nécessaire de rajouter au 2°) de l'intérêt communautaire un point e) comme suit :

e) Le déploiement et la gestion de l'autorisation préalable de mise en location sur les périmètres définis par l'organe délibérant.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

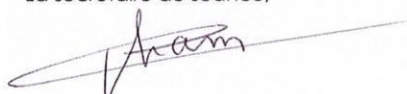
-DÉCIDE-

- D'approuver la définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie », telle que présentée ci-dessus.**

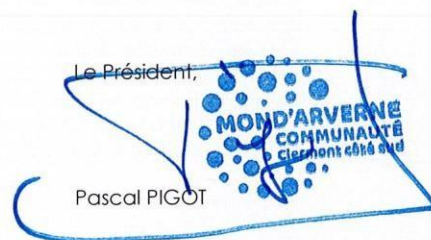
Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

La secrétaire de séance,


Catherine PHAM

Le Président,


Pascal PIGOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES RÉALISÉES EN 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

En application de l'article L.5211-37 du Code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées par l'EPCI est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant.

Les tableaux exposés ci-après présentent le détail des acquisitions et cessions pour l'année 2024.

Acquisition par Mond'Arverne Communauté

Les transactions citées sont celles ayant fait l'objet d'une signature de l'acte authentique en 2024.

Commune	Surface totale en m²	Modalités d'acquisition	Délibération	Vendeur	Référence(s) cadastrale(s)	Nature du bien	Date de l'acte de vente	Prix en €
CORENT	3 183	Acquisition amiable	25/05/2023	EPF AUVERGNE	A189, A2941, A2942, A2943, A2944, A2945, A3066, A3067, A3068, A3069	Terrains nus et foncier bâti	18/01/2024	168 015,08
MARTRES-DE-VEYRE	662	Acquisition amiable	23/05/2024	COMMUNE MARTRES-DE-VEYRE	AK31	Terrain nu	22/07/2024	1€ symbolique

Acquisition par l'EPF SMAF pour le compte de Mond'Arverne Communauté

SANS OBJET

Cessions par Mond'Arverne Communauté

Les transactions citées sont celles ayant fait l'objet d'une signature de l'acte authentique en 2024.

Commune	Surface totale en m²	Modalités d'acquisition	Délibération	Acquéreur	Référence(s) cadastrale(s)	Nature du bien	Date de l'acte de vente	Prix en €
MARTRES-DE-VEYRE	216	Acquisition amiable	22/02/2024	COMMUNE MARTRES-DE-VEYRE	AH1512	Foncier bâti	22/07/2024	16 560

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 27 mars 2025
Registre des délibérations – n° 25-019

Accusé de réception en préfecture
063-20069177-20250327-DE-25-019-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

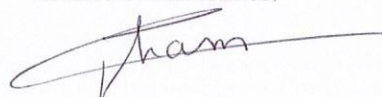
-DÉCIDE-

- **D'approuver le bilan ci-annexé des acquisitions et cessions foncières et immobilières réalisées par la Communauté de communes ou pour son compte en 2024.**

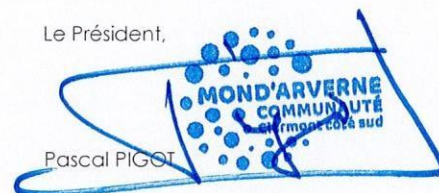
Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

La secrétaire de séance,


Catherine PHAM

Le Président,


Pascal PIGOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : BUDGET PRINCIPAL : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
- **Dont suppléés :** 0
- **Dont représentés :** 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Le compte financier unique 2024 du **BUDGET PRINCIPAL** de Mond'Arverne Communauté est arrêté aux résultats présentés dans le tableau ci-dessous.

		DÉPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (Mandats et titres)	Fonctionnement	24 574 606,17 €	25 701 065,71 €
	Investissement	4 005 354,13 €	2 544 550,89 €

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 27 mars 2025

Registre des délibérations – n° 25-020

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250327-DE-25-020-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Reports de l'exercice n-1	Fonctionnement		3 702 853,10 €
	Investissement		645 284,32 €

TOTAL (réalisations + reports)	28 579 960,30€	32 593 754,02 €
---------------------------------------	-----------------------	------------------------

RESTES À RÉALISER REPORTER EN N+1	Fonctionnement		
	Investissement	1 458 269,54 €	982 326,06 €
	TOTAL CUMULÉ	1 458 269,54 €	982 326,06 €

RÉSULTAT CUMULÉ	Fonctionnement	24 574 606,17 €	29 403 918,81 €
	Investissement	5 463 623,67 €	4 172 161,27 €
	TOTAL CUMULÉ	30 038 229,84 €	33 576 080,08 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

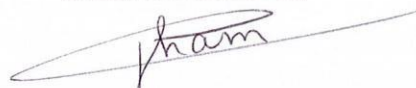
-DÉCIDE-

- D'approuver le compte financier unique 2024 du BUDGET PRINCIPAL de Mond'Arverne Communauté.**

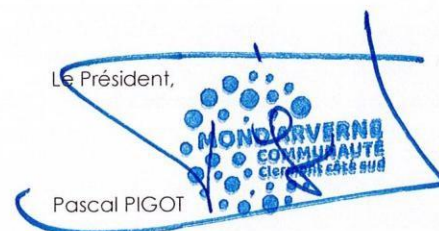
Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

La secrétaire de séance,


Catherine PHAM

Le Président,


Pascal PIGOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : BUDGET ANNEXE PRA DE SERRE III : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
 - Dont suppléés : 0
 - Dont représentés : 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Le compte financier unique 2024 du budget annexe **PRA DE SERRE III**, est arrêté aux résultats présentés dans le tableau ci-dessous.

		DÉPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	49 030,88 €	17 911,00 €
(Mandats et titres)	Fonctionnement	1 313 466,45 €	
Report de l'exercice n-1	Investissement		317 720,75 €
	Investissement	82 295,00 €	2 279,25 €

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 27 mars 2025

Registre des délibérations – n° 25-021

RÉSULTAT CUMULÉ	Fonctionnement	1 362 497,33 €	17 911,00 €
	Investissement	82 295,00 €	320 000,00 €
	TOTAL CUMULÉ	1 444 792,33 €	337 911,00 €

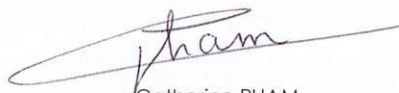
Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

- **D'approuver le compte financier unique 2024 du budget Annexe PRA DE SERRE III.**

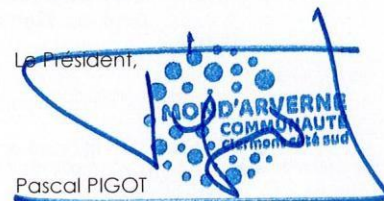
Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,


Catherine PHAM

Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

Le Président,


Pascal PIGOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : BUDGET ANNEXE LES SAGNES II : COMPTE FINANCIER 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
 - Dont suppléés : 0
 - Dont représentés : 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Le compte financier unique 2024 du budget annexe **LES SAGNES II**, est arrêté aux résultats présentés dans le tableau ci-dessous.

		DÉPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (Mandats et titres)	Fonctionnement		8873,93
	Investissement		

Reports de l'exercice n-1	Fonctionnement	8 873,93	
	Investissement		

TOTAL (réalisations + reports)	8 873,93	8 873,93
---------------------------------------	-----------------	-----------------

RESTES À RÉALISER À REPORTER EN N+1	Fonctionnement		
	Investissement		
	TOTAL CUMULÉ		

RÉSULTAT CUMULÉ	Fonctionnement	8 873,93	8 873,93
	Investissement		
	TOTAL CUMULÉ	8 873,93	8 873,93

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

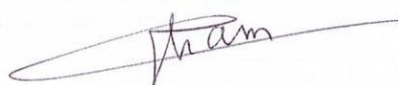
-DÉCIDE-

- **D'approuver le compte financier unique 2024 du budget Annexe LES SAGNES II**

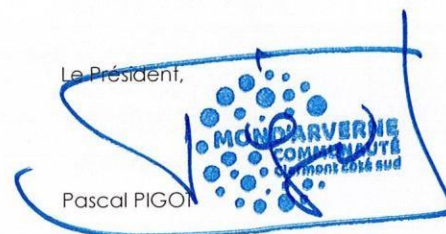
Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

La secrétaire de séance,


Catherine PHAM

Le Président,


Pascal PIGON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : BUDGET ANNEXE MAISON DE LA MONNE : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
 - Dont suppléés : 0
 - Dont représentés : 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Le compte financier unique 2024 du budget annexe **MAISON DE LA MONNE**, est arrêté aux résultats présentés dans le tableau ci-dessous.

		DÉPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (Mandats et titres)	Fonctionnement	35 018,75	48 803,12 €
	Investissement	43 463,15 €	28 917,88 €

Reports de l'exercice n-1	Fonctionnement		27 861,58 €
	Investissement		25 348,50 €

TOTAL (réalisations + reports)	78 481,90€	130 931,08 €
---------------------------------------	-------------------	---------------------

RÉSULTAT CUMULÉ	Fonctionnement	35 018, 75 €	76 664,70
	Investissement	43 463,15	54 266, 38 €
	TOTAL CUMULÉ	78 481,90€	130 931,08 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

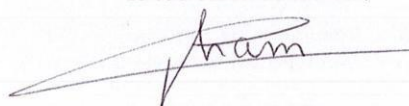
-DÉCIDE-

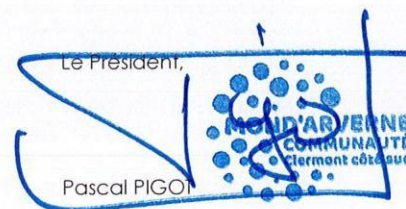
- **D'approuver le compte financier unique 2024 du budget Annexe MAISON DE LA MONNE**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

La secrétaire de séance,


Catherine PHAM

Le Président,

Pascal PIGOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : BUDGET ANNEXE EAU : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
 - Dont suppléés : 0
 - Dont représentés : 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Le compte financier unique 2024 du budget annexe **EAU**, est arrêté aux résultats présentés dans le tableau ci-dessous.

		DÉPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (Mandats et titres)	Fonctionnement	60 936,74 €	23 858,59 €
	Investissement	4 149,00 €	23 451,00 €

Reports de l'exercice n-1	Fonctionnement	15 283,32 €	
	Investissement		26 420,62 €

TOTAL (réalisations + reports)	80 369,06 €	73 730,21 €
---------------------------------------	--------------------	--------------------

RÉSULTAT CUMULÉ	Fonctionnement	76 220,06 €	23 858,59 €
	Investissement	4 149,00 €	49 871,62 €
	TOTAL CUMULÉ	80 369,06 €	73 730,21 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

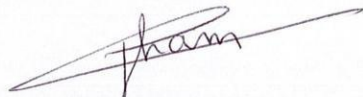
-DÉCIDE-

- **D'approuver le compte financier unique 2024 du budget Annexe EAU**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

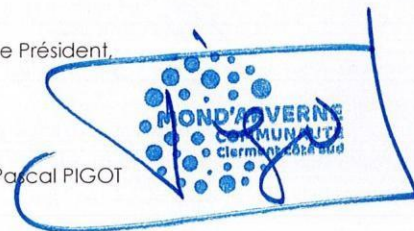
Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

La secrétaire de séance,


Catherine PHAM

Le Président,

Pascal PIGOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : BUDGET ANNEXE RÉGIE ÉNERGIE : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Le compte financier unique 2024 du budget annexe **RÉGIE ÉNERGIE**, est arrêté aux résultats présentés dans le tableau ci-dessous.

		DÉPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (Mandats et titres)	Fonctionnement	1 174,80 €	3627,00 €
	Investissement	1 717,00 €	1 103,00 €

Reports de l'exercice n-1	Fonctionnement		
	Investissement		18 442,73 €

TOTAL (réalisations + reports)	2 891,80 €	23 172,73 €
---------------------------------------	-------------------	--------------------

RÉSULTAT CUMULÉ	Fonctionnement	1 174,80 €	3 627,00 €
	Investissement	1 717,00 €	23 172,73 €
	TOTAL CUMULÉ	2 891,80 €	26 799,73 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

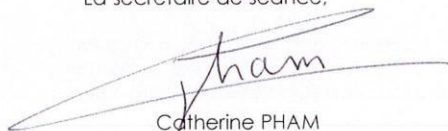
-DÉCIDE-

- **D'approuver le compte financier unique 2024 du budget Annexe RÉGIE ÉNERGIE**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

La secrétaire de séance,


Catherine PHAM

Le Président,


Pascal PIGOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE LES SAGNES II

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
- **Dont suppléés :** 0
- **Dont représentés :** 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Le budget annexe LES SAGNES II crée en pour l'aménagement d'une zone d'activités économique à Orcet n'a plus lieu de perdurer, les parcelles commercialisables ayant toutes été vendues.

Aussi, il est proposé de clôturer ce budget à l'issue du vote du Compte financier unique 2024 ne présentant ni d'excédant ni de déficit à reporter au Budget principal de Mond'Arverne Communauté.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 27 mars 2025

Registre des délibérations – n° 25-026

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250327-DE-25-026-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

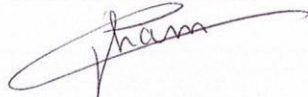
-DÉCIDE-

- **D'autoriser la clôture du budget annexe LES SAGNES II.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

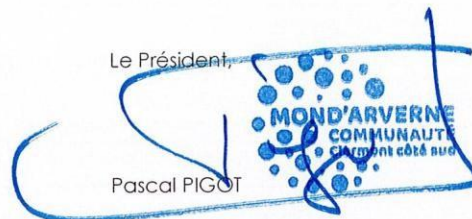
Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

La secrétaire de séance,



Catherine PHAM

Le Président,



MOND'ARVERNE
COMMUNAUTÉ
Clermont côté sud

Pascal PIGOT

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Les comptes financiers uniques ont permis de déterminer les résultats à la clôture de l'exercice 2024. Il convient maintenant d'en décider l'affectation au budget principal et aux budgets annexes pour l'exercice 2025.

Les affectations suivantes vous sont proposées :

BUDGET PRINCIPAL :

- Affectation en **recettes** de fonctionnement au compte 002 « excédents de fonctionnement reporté » d'une somme de **3 537 850, 24 €**
- Affectation en **dépenses** d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section » d'une somme de **815 518,92 €**

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 27 mars 2025

Registre des délibérations – n° 25-027

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250327-DE-25-027-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

- Affectation au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » d'une somme de **1 291 462,40 €**

BUDGET ANNEXE MAISON DE LA MONNE :

- Affectation en **recettes** de fonctionnement au compte **002** « résultat de fonctionnement reporté » de la somme de **41 645,95 €**

- Affectation en **recettes** d'investissement au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » de la somme de **10 803,23 €**

BUDGET ANNEXE « PRA DE SERRE III »

- Affectation en **dépenses** de fonctionnement au compte **002** « résultat de fonctionnement reporté » de la somme de **1 344 586,33 €**

- Affectation en **recettes** d'investissement au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » de la somme de **237 705 €**

BUDGET ANNEXE « RÉGIE ÉNERGIE »

- Affectation en **recettes** de fonctionnement au compte **002** « résultat de fonctionnement reporté » de la somme de **2 452,20 €**

- Affectation en recettes d'investissement au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » de la somme de **17 828,73 €**.

BUDGET ANNEXE « EAU »

- Affectation en **dépenses** de fonctionnement au compte 002 « Excédent antérieur reporté » de la somme **52 361,47 €**.

- Affectation en **recettes** d'investissement au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » de la somme de **45 722,62 €**.

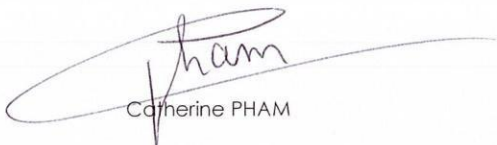
Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

- **D'approuver l'affectation du résultat du budget principal et de ses budgets annexes.**

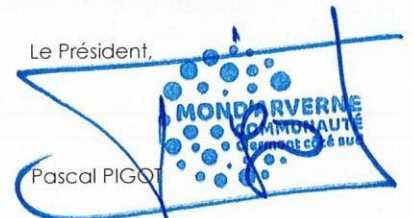
Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,


Catherine PHAM

Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

Le Président,


Pascal PIGOT

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 27 mars 2025
Registre des délibérations – n° 25-027

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250327-DE-25-027-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : TAUX DE LA FISCALITÉ MIXTE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
- **Dont suppléés :** 0
- **Dont représentés :** 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Depuis 2020, le taux de Taxe d'Habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus, à la suite de la réforme de la fiscalité directe locale.

Depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, à la suite de ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les porter à :

TH : **9,94 %**
TFB : **1,90 %**
TFPNB : **10,15 %**
CFE : **25,25 %**

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 27 mars 2025

Registre des délibérations – n° 25-028

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

- **D'approuver le taux de 9,94%, pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.**
- **D'approuver le taux de 25,25 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises.**
- **D'approuver le taux de 1,90 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.**
- **D'approuver le taux de 10,15 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.**

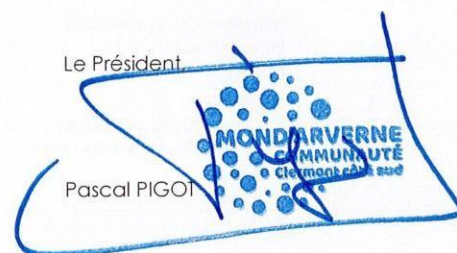
Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

La secrétaire de séance,


Catherine PHAM

Le Président


Pascal PIGOT

OBJET : TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
 - Dont suppléés : 0
 - Dont représentés : 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Depuis l'année 2005, les EPCI, membres d'un syndicat mixte et faisant application du régime dérogatoire (perception de la taxe en lieu et place du syndicat mixte) doivent voter le taux de la T.E.O.M.

Le SBA nous a communiqué le tableau suivant :

Commune	Bases prévisionnelles 2025	Rappel Taux voté 2024	Taux proposé 2025	Montant prévisionnel 2025
Corent	749 354	9,18 %	9,18 %	66 238
Les Martres de Veyre	4 875 533			433 304
Mirefleurs	2 495 424			223 376
Orcet	3 387 140			300 804
La Roche	4 936 381			442 433

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 27 mars 2025

Registre des délibérations – n° 25-029

Blanche				
La Roche Noire	657 602			58 727
St Georges sur Allier	1 157 224			102 774
St Maurice es Allier	918 201			82 441
Veyre Monton	4 656 773			413 892
23 833 632		2 187 927		

Le SICTOM d'ISSOIRE BRIOUDE nous a transmis le montant prévisionnel de la participation due par la Communauté de communes pour 2025 sur les périmètres d'Authezat, Busséol, La Sauvetat, Laps, Manglieu, Pignols, Sallèdes, Vic le Comte et Yronde et Buron. Celle-ci est de 1 396 209 €.

Compte tenu des bases notifiées par les services fiscaux, le taux 2025 unique sur les périmètres de ces communes sera de 14,71 %

Commune	Bases prévisionnelles 2025	Rappel taux 2024	Taux 2025	Montant 2025
Authezat	593323	14.84%	14,71%	97381,14
Busséol	193934			32173,12
La Sauvetat	752813			106142,57
Laps	476987			88045,19
Manglieu	342562			69086,03
Pignols	280043			49983,24
Sallèdes	490871			83018,14
Vic le Comte	5723148			775583,33
Yronde et Buron	637 005			94795,8
	9 490 686			1 396 209

Le SICTOM des Couzes nous a transmis les produits et taux prévisionnels de TEOM des communes de Mond'Arverne relevant de son périmètre pour 2025.

Sur ce périmètre, trois zones sont définies correspondant à des niveaux de service différents.

Commune	Bases prévisionnelles 2025	Rappel taux 2024	Taux 2025	Montant 2025
Zone 1				
Olloix	305 330	12 ,57%	12,36%	37 739
Cournols	190 087	13,20%	12,36 %	23495
Zone 2				
Aydat	2 763 957	13,20%	12,98%	358 762
Zone 3				

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 27 mars 2025

Registre des délibérations – n° 25-029

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250327-DE-25-029-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Chanonat	1 764 954	13,82 %	13,59%	239 857
Le Crest	1 441 768			195 936
Saint Amant Tallende	2 127 391			289 112
Saint Sandoux	726 304			98 705
Saint Saturnin	1 258 534			171 035
Tallende	1 825 751			248 120
	12 404 076			1 662 761

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

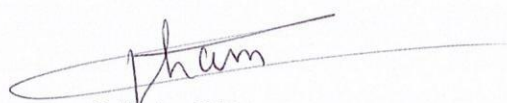
- D'approuver le taux 2025 défini sur le périmètre de chacune des 27 communes de Mond'Arverne Communauté, à savoir :

Corent	9,18 %
Les Martres de Veyre	9,18 %
Mirefleurs	9,18 %
Orcet	9,18 %
La Roche Blanche	9,18 %
La Roche Noire	9,18 %
St Georges-Sur-Allier	9,18 %
St Maurice-Es-Allier	9,18 %
Veyre Monton	9,18 %
Authezat	14,71 %
Busséol	14,71 %
La Sauvetat	14,71 %
Laps	14,71 %
Manglieu	14,71 %
Pignols	14,71 %
Vic le Comte	14,71 %
Sallèdes	14,71 %
Yronde et Buron	14,71 %
Olloix	12,36 %
Aydat	12,98 %
Cournols	12,36 %
Chanonat	13,59 %
Le Crest	13,59 %
Saint Amant Tallende	13,59 %
Saint Sandoux	13,59 %
Saint Saturnin	13,59 %
Tallende	13,59 %

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

La secrétaire de séance,


Catherine PHAM

Le Président

Pascal PIGOT



MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 27 mars 2025

Registre des délibérations – n° 25-029

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250327-DE-25-029-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Par délibération en date du 24 septembre 2020, l'assemblée communautaire a décidé d'instaurer la taxe GEMAPI, sur le territoire communautaire, taxe affectée exclusivement à la compétence exercée par le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA).

Il revient à l'administration fiscale de fixer le taux, à partir du montant du produit attendu voté par l'EPCI.

Le SMVVA a sollicité pour 2025 un besoin évalué à 370 000 euros.

Aussi le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour 2025 s'élève à 370 000 €.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 27 mars 2025

Registre des délibérations – n° 25-030

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250327-DE-25-030-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

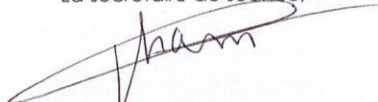
-DÉCIDE-

- **D'arrêter le produit de la taxe GEMAPI à 370 000 euros pour 2025.**

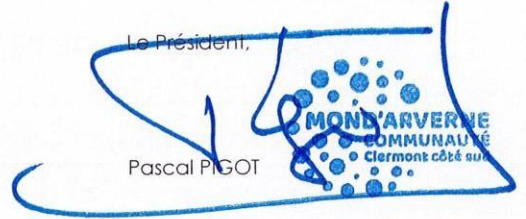
Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

La secrétaire de séance,


Catherine PHAM

Le Président,


Pascal PIGOT


MOND'ARVERNE
COMMUNAUTÉ
Clermont côté sud

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu la note synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe à la présente délibération,

Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2025 transmis avec la convocation au Conseil communautaire, qui présente un budget principal équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Vu le rapport de présentation,

Après délibération, à la majorité 45 Voix POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil communautaire,

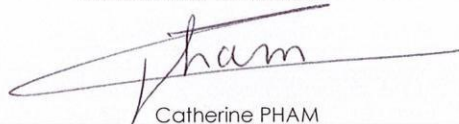
MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 27 mars 2025
Registre des délibérations – n° 25-031

-DÉCIDE-

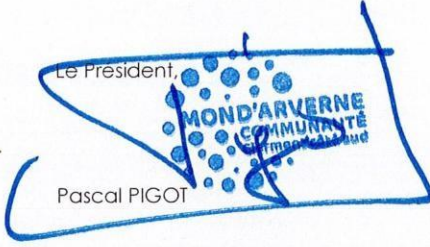
- D'approuver le BUDGET PRINCIPAL 2025.

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,


Catherine PHAM

Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

Le Président,

Pascal PIGOT

Panorama du BP 2025

La clôture du compte financier unique 2024 montre un excédent de fonctionnement à hauteur de **1 126 459,54 €** et un déficit d'investissement de **1 460 803,24 €**.

Le solde des restes à réaliser de la section d'investissement s'élève à **- 475 943,48 €**.

Aussi, compte tenu d'un excédent antérieur reporté de 645 284,32 € en investissement, le montant du besoin en financement s'élève à 1 291 462,40 €.

Ainsi, pour l'équilibre du BP 2025, l'excédent de fonctionnement se porte à 3 537 850,24 € et le déficit d'investissement à 815 518,92 €.

Dès lors, le budget primitif 2024 laisse apparaître un « chapitre 002 » de 3 702 853,10 € et un « chapitre 001 » de 645 284,32 €. Cette affectation qui reste positive en recettes de fonctionnement permet de dégager des marges de manœuvre pour l'autofinancement.

Le Budget Primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Pour la section de fonctionnement : 27 996 044€ (contre 28 418 377 € en 2024).
- Pour la section d'investissement : 8 323 467 € (contre 6 937 780 € en 2024)

Le budget consolidé s'élève à **36 319 511 €**

Il est important de souligner la baisse de la section de fonctionnement au profit de la montée en puissance de la section d'investissement, traduisant ainsi les efforts de maîtrise de la section de fonctionnement (I) pour dégager un autofinancement suffisant aux projets d'investissement pour le développement du territoire d'ici la fin du mandat (II).

I- La maîtrise de la section de fonctionnement

A- Ajuster les dépenses de fonctionnement pour dégager un autofinancement suffisant à la hauteur des ambitions pour le territoire

Le projet de budget primitif (BP) pour 2025 a été construit selon les grandes orientations fixées dans le rapport d'orientations budgétaires : adopter des mesures prudentes pour une stratégie financière adaptée aux incertitudes pesant sur les finances locales afin de pouvoir maintenir des projets ambitieux pour le développement du territoire sans bouleverser les grands équilibres financiers.

1. **Ajuster les dépenses sans obérer la qualité des services à la population.** Les dépenses des services à la population représenteront 47% des dépenses à caractère général en 2025. Néanmoins, les services ont travaillé à un ajustement de la prévision de leurs dépenses par rapport au réalisé 2024, contenant ainsi largement la section de fonctionnement.
Ainsi, le budget alloué à l'enfance et la petite-enfance est en hausse de 8% entre le réalisé 2024 et le BP 2025 mais en baisse de 11% par rapport au BP 2024. Le budget de l'enfance jeunesse connaît une hausse plus significative par rapport au réalisé 2024 + 11 % due à l'augmentation des places d'ALSH, prévue en septembre 2025 pour un montant global

d'environ 85 000 €. Cette orientation politique devra toutefois être confrontée avec les réalités organisationnelles avant toutes exécutions budgétaires.

Le budget des actions en faveur de la culture s'élève 621 757 € dont une subvention aux 3 écoles de musique du territoire à hauteur de 337 932€. Le budget de la lecture-publique poursuit sa stabilité aux alentours de 515 000 € et permet d'assurer a minima le fonctionnement du réseau.

Le MGP de la piscine porte ses fruits sur les économies d'énergie avec une prévision des dépenses d'électricité à hauteur de 165 000 € là où la dépense annuelle s'élevait à environ 226 000 € en 2023 soit une baisse de 26,9%.

2. **Garantir la poursuite des actions en faveur du développement du territoire.** Le BP 2025 traduira la poursuite des projets en faveur du développement du territoire à la suite à de l'obtention d'un Appel à Manifestation d'Intérêt en faveur de la transition écologique.

Ainsi, au titre de cette politique publique, dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial adopté en 2024, plusieurs actions seront menées pour un montant global de 95 000 € financées à hauteur d'environ 75 000 € par l'ADEME. 2025 verra également la poursuite de la phase de maturation du projet « Fruit de Dôme » pour lesquels 33 000 € seront consacrés au suivi et à l'animation du projet ainsi qu'à diverses études pour son développement.

Dans le domaine touristique, Mond'Arverne Communauté poursuivra le soutien à ses satellites, le GIP Gergovie pour un montant de 247 249 € et 596 672 € à la SPL Clermont Auvergne Volcans dans un volume financier toutefois en baisse de 9,6% entre 2024 et 2025.

Enfin, au titre de la politique sociale de son territoire, la collectivité poursuivra son soutien financier au CIAS à hauteur de 266 000 € afin d'assurer la pérennité du budget de l'aide à domicile et du portage de repas en faveur des personnes âgées. En matière d'habitat, le BP 2025 connaîtra une montée en puissance de l'OPAH pour un montant de 95 000 € (environ 20 000 € de plus que 2024).

Les prévisions budgétaires des dépenses de personnel quant à elles affichent une hausse de près de 700 000 € par rapport au BP 2024. Cette augmentation résulte d'un renforcement des effectifs sur les places supplémentaires en ALSH mais également du recrutement d'un économe de flux et chargé d'économie circulaire. Par ailleurs, le budget tient compte du GVT à hauteur de 25 000 € et de l'augmentation de l'IFSE pour 122 000 €. Il intègre également diverses mesures réglementaires telles que l'augmentation du SMIC au 1^{er} novembre 2024 et de la hausse de 4 points de la cotisation à la CNRACL (près de 100 000 €).

B- Une nécessaire prudence dans l'estimation des recettes de fonctionnement en lien avec les incertitudes qui pèsent sur les finances publiques locales

Dans la lignée du Rapport d'orientations budgétaires et du projet de loi de finances 2025 adopté mi-février, les recettes de fonctionnement ont été estimées de manière prudente sans augmentation des taux de fiscalité sur la période.

1. **Le financement des politiques structurelles.** Les produits issus de la tarification des services à la population (chapitre 70) sont estimés à montant constant et sont composés

principalement de 416 500 € pour les multi-accueils, 564 565 € pour les structures enfance-jeunesse (3-17 ans) et 410 000 € pour la Piscine.

Le chapitre 74 enregistre les diverses dotations finançant les politiques structurelles pour un volume total de 4,6M€ contre un réalisé 2024 de 4,8 M€. Ce chapitre est composé en grande partie des recettes de la CAF au titre de la CTG pour 1,8M€, du financement des dépenses dans le cadre du Contrat d'objectifs territorial pour 75 000 € (poursuite des actions en faveur de la transition écologique) et également des moyens humains mis en œuvre en faveur du développement de cette politique (poste économe de flux, poste économie circulaire).

Les autres dotations d'Etat destinées à financer globalement le fonctionnement de la collectivité sont estimées à 1,6 M€ pour la DGF et 675 000 € au titre de la compensation des exonérations. Ces montants sont conformes au réalisé 2024.

2. **Un produit de fiscalité stable sans hausse des taux.** L'estimation des recettes fiscales est globalement identique au BP 2024 pour un montant de 17,4 M€. Les contributions directes sont inscrites à hauteur de 3,5 M€ soit environ 50 K€ de plus que le montant perçu en 2024, correspondant à la hausse des bases votées en PLF 2025 (1,7%). La fraction de TVA est estimée à son niveau de 2024. Une hausse est enregistrée au titre des recettes ADS à hauteur de 309 000 € (au lieu de 289 000 € en 2024) au regard de la contribution demandée par le Grand Clermont. L'estimation des recettes liées à la TEOM sont évaluées à 6,1 M€ pour un réalisé 2024 de 5,9 M€.

L'ajustement des dépenses de fonctionnement au plus près de l'activité des services sur le territoire permet d'accroître un autofinancement à hauteur de 981 503 € (750 000 € en 2024) afin d'accompagner la montée en puissance des projets d'investissement d'ici la fin du mandat.

II- La montée en puissance des investissements communautaires

2025 sera l'année de la montée en puissance de la mise en œuvre du PPI communautaire en faveur du développement du territoire. Les élus de Mond'Arverne Communauté ont fait le choix d'une stratégie financière priorisant les opérations du PPI afin de concilier santé financière de la Collectivité à l'issu du mandat et projets ambitieux pour le territoire.

A- Une programmation priorisée autour de projets structurants et ambitieux pour le territoire

Afin de faciliter la gestion financière des investissements d'envergure, la collectivité met en place en 2025 deux Autorisations de Programme et Crédits de Paiement **AP-CP** (annexe n°1) concernant l'acquisition et les travaux de réhabilitation du siège ainsi que l'opération de requalification de la plage d'Aydat et de ses abords. Seuls seront inscrits en 2025 les crédits de paiement liés à ces opérations.

1. **AP-CP pour la requalification de la plage et des abords du lac d'Aydat.** Ce projet d'1,5 M€ a vocation à faire de ce site un pôle d'excellence touristique dans lequel les volets intégration paysagère et développement durable seront centraux. Il est financé à 77% par le Département et la Région Auvergne-Rhône-Alpes soit un montant de recettes attendues de 950 000 € auxquelles viendra s'ajouter le FCTVA pour 221 000€ soit un reste à charge pour la collectivité de 178 000 €.

Le montant de l'AP s'élèvera donc à 1,5 M€ avec des CP inscrits à hauteur de 400 000 € en 2025. Les crédits de paiement seront réajustés en fin d'année en fonction de la réalisation de l'opération sur l'année.

2. **AP-CP pour l'acquisition et les travaux du siège de Mond'Arverne Communauté**

La délibération du Conseil Communautaire 24-139 du 19 décembre 2024 a acté le principe de l'achat d'une parcelle de 4 100 m² située ZA de la Noviale à la Roche Blanche auprès de la Société IMMO SPL 120 afin de réhabiliter ce site industriel pour y accueillir le siège de Mond'Arverne Communauté. Le montant total de l'opération fera l'objet d'une AP à hauteur de 5,1 M€ avec une somme de 2 190 000 € inscrite en CP pour financer l'acquisition de la parcelle, les frais de notaire et une étude pour un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) qui accompagnera la collectivité dans la réhabilitation du bâtiment.

3. **La poursuite de la politique en faveur de l'habitat et solidarité pour le territoire.** En 2025 les aides OPAH aux propriétaires pour l'amélioration de leur habitat seront poursuivies à hauteur de 275 670 € et pour le PIG de 50 000€.

Seront également prévus la participation communautaire à Assemblia pour le développement du Quartier pilote habitat pour 2025, les frais d'études et d'éclairage public (opération pour compte de tiers) ainsi que la participation au SMAF Auvergne pour le portage foncier pour un total de 632 281 €.

Se poursuivront en 2025, l'opération d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage des Martres de Veyre pour un montant de 296 000 € et les actions au titre de l'AD'AP pour un montant de 80 000€ afin de se conformer aux normes d'accessibilité des ERP.

4. **Les investissements dans la transition écologique.** La phase de maturation de Fruit de Dôme se poursuivra avec des études pour la construction de bâtiments mutualisés et des études de sols pour un montant de 80 000€. À cela s'ajoute un total de dépenses de plus de 114 000 € pour l'ensemble des études du schéma de développement des ENR, mobilité, étude PLH.

5. **Le soutien à la dynamique économique du territoire.** Les aides au TPE sont inscrites pour 20 000 € ainsi que l'étude pour la requalification de la Zone de la Noviale pour 50 000€. Par ailleurs, un budget annexe a été créé pour l'extension de la ZA de Tallende. En effet, actuellement 30 à 50 projets sont refusés chaque année faute de foncier disponible. Les premières études s'élèveront à 105 000 € en 2025 pour une commercialisation prévue en 2028. Enfin, 320 000 € sont prévus au BP pour la rénovation de la voirie dans la ZA des Sagnes dont le budget annexe a été clôturé.

- 6. Des travaux d'entretien indispensables au bon fonctionnement des activités communautaires.** Comme chaque année une enveloppe est consacrée au bon fonctionnement des services (mobilier, matériel informatique pour un total de près de 200 000€) ainsi qu'aux travaux sur les différents sites communautaires pour un montant de 173 000€. Sont inclus dans ce montant la poursuite des travaux de réfection de la piscine pour 50 000 € et la création d'un auvent à la micro-crèche d'Aydat pour 20 000€.
- 7. Les autres dépenses d'investissement.** Enfin, on retrouve dans ce BP 2025 les Restes à Réaliser en dépenses pour un total de 1,4 M€, les amortissements des subventions qui deviendront une recette de fonctionnement pour 199 796 €, et le remboursement en capital de la dette (494 820 €). Notons que le virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour 981 503 € couvre largement la participation en capital de la dette.

B- Des ressources diversifiées et équilibrées

Le virement à la section de fonctionnement, la dotation aux amortissements (701 631€), le FCTVA et le subventionnement des projets constituent des éléments favorables et diversifiés pour limiter le recours à l'emprunt dans le financement des investissements.

- 1. Des ressources propres liées à des cessions patrimoniales.** Les recettes foncières inscrites au chapitre 024 sont constituées de la vente de m² supplémentaires à certaines entreprises situées sur la ZA du Daillard à Mirefleurs pour 135 000 € (régularisation d'emprises foncières), de la revente de logement à Tallende pour 250 000 €, de la vente de La Molière à Vic le Comte à Auvergne Habitat pour 253 000 € et enfin de la vente du Polygone à Orcet pour 30 000€.
- 2. Le FCTVA.** Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'État qui constitue la principale aide de l'État aux collectivités territoriales en matière d'investissement. C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale. Pour le BP 2025, le prévisionnel attendu de FCTVA s'élève à 300 000 €.
- 3. Le subventionnement des projets.** L'ensemble des subventions (Europe, État, Région, Département) représentera 1,7 M€ en 2025 reflétant une bonne dynamique de financement des projets. En effet, le projet de requalification du Lac d'Aydat ou encore le terrain familial pour les Gens du Voyage des Martres-de-Veyre bénéficient de près de 80% de subvention. Des subventions seront attendues en 2026 sur les travaux de réhabilitation du siège de Mond'Arverne Communauté. (Aucun financement n'est possible sur l'acquisition).

4. **Un recours à l'emprunt limité.** La diversité des ressources liées au financement des investissements permet de limiter l'emprunt à 2,4 M€ destiné essentiellement à payer l'acquisition du foncier pour le siège de la Communauté de Communes.

Le BP 2025 s'inscrit dans un contexte budgétaire contraint au regard des mesures prévues par le PLF 2025. La clôture du budget 2024 montre un résultat positif en trompe l'œil du fait du remboursement du sinistre de la crèche des Loubrettes n'offrant ainsi aucune réelle marge de manœuvre pour 2025. Aussi, la préparation budgétaire s'est axée sur la maîtrise de la section de fonctionnement permettant de dégager un autofinancement suffisant pour accompagner la montée en puissance des investissements sans augmentation des taux de fiscalité. Cette trajectoire devra être poursuivie afin de préserver les grands équilibres financiers de Mond'Arverne Communauté et permettre le financement des projets d'investissement structurants pour le territoire d'ici la fin du mandat.

Annexe 1 : Focus gestion par autorisations de programme et crédits de paiement

Pour les opérations d'investissement, les Collectivités territoriales et les EPCI peuvent utiliser deux techniques :

1—Inscription de la totalité de la dépense la 1^{ière} année puis report d'une année sur l' autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1^{ière} année, y compris les modalités de financement comme l'emprunt

2—Prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture des crédits budgétaires annuels par tranches . Les Autorisations de Programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les budgets de projets, valorisés ensuite chaque année par Crédits de Paiement (CP). La procédure des autorisations de programme/crédits de paiements (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement. L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls Crédits de Paiements . Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondant, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face : FCTVA, subvention, autofinancement, emprunt. Les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels. Ils sont régis par l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ils permettent « un allègement » du budget et une présentation plus simple mais ils nécessitent un suivi rigoureux. La mise en place et le suivi annuel des AP/CP est donc une délibération de l'assemblée distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer, par la signature d'un marché par exemple. Les AP et les CP peuvent être révisés : le budget de l'année en cours reprend les CP (dépenses et ressources) révisés. Les CP pourront être votés par chapitre ou par opération conformément au budget global. Le suivi des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire (BP, BS, DM, CA) dans un souci de communication, de suivi (révision, annulation, répartition dans le temps) et de rigueur.

OBJET : BUDGET ANNEXE 2025 PRA DE SERRE III

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
- **Dont suppléés :** 0
- **Dont représentés :** 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe « PRA DE SERRE III » pour l'exercice 2025 transmis avec la convocation au Conseil communautaire, qui présente un budget principal équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Vu le rapport de présentation,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

- D'approuver le BUDGET ANNEXE 2025 PRA DE SERRE III

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

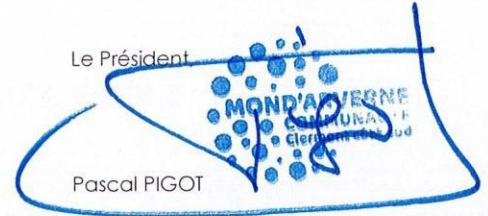
Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

La secrétaire de séance,



Catherine PHAM

Le Président



Pascal PIGOT

OBJET : BUDGET ANNEXE 2025 MAISON DE LA MONNE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
- **Dont suppléés :** 0
- **Dont représentés :** 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe « MAISON DE LA MONNE » pour l'exercice 2025 transmis avec la convocation au Conseil communautaire, qui présente un budget principal équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Vu le rapport de présentation,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

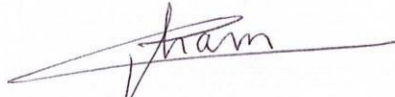
-DÉCIDE-

- D'approuver le BUDGET ANNEXE 2025 MAISON DE LA MONNE

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

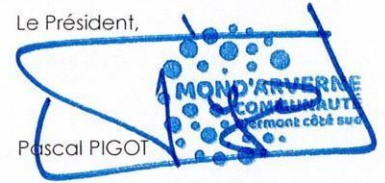
Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

La secrétaire de séance,


Catherine PHAM

Le Président,

Pascal PIGOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : BUDGET ANNEXE 2025 EAU

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
- **Dont suppléés :** 0
- **Dont représentés :** 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe « EAU » pour l'exercice 2025 transmis avec la convocation au Conseil communautaire, qui présente un budget principal équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Vu le rapport de présentation,

Après délibération, à la majorité 45 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil communautaire,

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 27 mars 2025

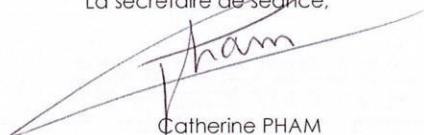
Registre des délibérations – n° 25-034

-DÉCIDE-

- **D'approuver le BUDGET ANNEXE 2025 EAU.**

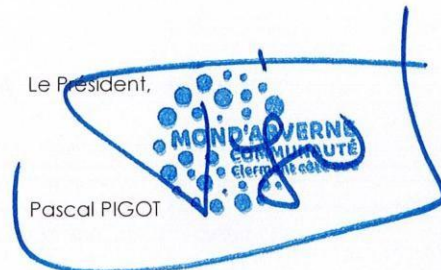
Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,


Catherine PHAM

Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

Le Président,


Pascal PIGOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : BUDGET ANNEXE 2025 RÉGIE ÉNERGIE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
- **Dont suppléés :** 0
- **Dont représentés :** 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe « RÉGIE ÉNERGIE » pour l'exercice 2025 transmis avec la convocation au Conseil communautaire, qui présente un budget principal équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Vu le rapport de présentation,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 27 mars 2025

Registre des délibérations – n° 25-035

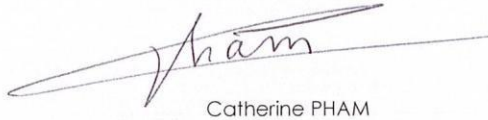
-DÉCIDE-

- D'approuver le BUDGET ANNEXE 2025 RÉGIE ÉNERGIE

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

La secrétaire de séance,



Catherine PHAM

Le Président,

Pascal PIGOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : BUDGET ANNEXE 2025 ZA TALLENDE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
- **Dont suppléés :** 0
- **Dont représentés :** 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe « ZA Tallende » pour l'exercice 2025 transmis avec la convocation au Conseil communautaire, qui présente un budget principal équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Vu le rapport de présentation,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- DÉCIDE -

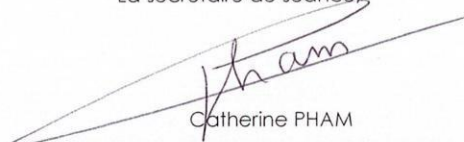
- D'approuver le BUDGET ANNEXE 2025 ZA TALLENDE

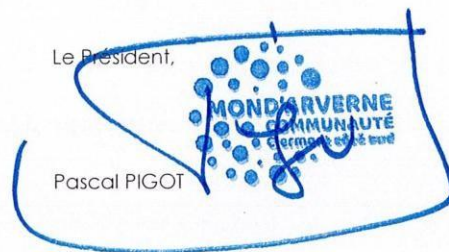
Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

La secrétaire de séance,

Le Président,


Catherine PHAM


Pascal PIGOT

OBJET : CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDIT DE PAIEMENT (AP/CP) POUR L'OPÉRATION « ACQUISITION ET TRAVAUX DU SIÈGE DE MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ »

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Destinées à faciliter la gestion des investissements pluriannuels, les autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) sont régis par les articles L 5211-36, L2311-3 et R 2311-9 du Code des collectivités territoriales (CGCT).

Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle d'investissements qui vont se dérouler sur plusieurs années. Elle permet à la collectivité de ne pas faire supporter au budget de l'année l'intégralité d'une dépense pluriannuelle.

Les Autorisations de Programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limite de durée jusqu'à ce qu'il soit décidé de leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour couvrir des engagements pouvant être contractées dans le cadre des AP dans l'année.

La mise en place et le suivi annuel AP/CP nécessitent une délibération du Conseil communautaire distincte de celle du budget. Cette délibération fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que la répartition dans le temps.

L'opération d'acquisition et de travaux du siège de Mond'Arverne Communauté s'étendra sur plusieurs années rendant la procédure des APCP particulièrement adaptée pour la gestion pluriannuelle des dépenses. Aussi, il vous est proposé la création d'une APCP selon les modalités suivantes :

	CP Prévisionnels 2025	CP Prévisionnels 2026	CP Prévisionnels 2027
Montant AP 5 160 000 €	2 189 999,40 €	1 485 000, 60 €	1 485 000€

Après délibération, à la majorité 45 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil communautaire,

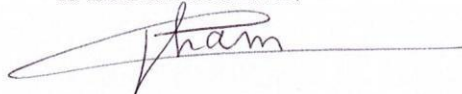
-DÉCIDE-

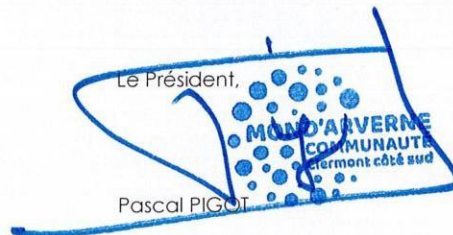
- **D'approuver la création de l'AP/CP « Acquisition et travaux du siège de Mond'Arverne Communauté », son montant global et la ventilation pluriannuelle.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

La secrétaire de séance,


Catherine PHAM


Le Président,
MOND'ARVERNE
COMMUNAUTÉ
Veyre-Monton côté sud
Pascal PIGOT

OBJET : CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDIT DE PAIEMENT (AP/CP) POUR L'OPÉRATION « REQUALIFICATION DE LA PLAGE ET DES ABORDS DU LAC D'AYDAT »

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Destinées à faciliter la gestion des investissements pluriannuels, les autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) sont régis par les articles L 5211-36, L2311-3 et R 2311-9 du Code des collectivités territoriales (CGCT).

Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle d'investissements qui vont se dérouler sur plusieurs années. Elle permet à la collectivité de ne pas faire supporter au budget de l'année l'intégralité d'une dépense pluriannuelle.

Les Autorisations de Programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limite de durée jusqu'à ce qu'il soit décidé de leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour couvrir des engagements pouvant être contractées dans le cadre des AP dans l'année.

La mise en place et le suivi annuel AP/CP nécessitent une délibération du Conseil communautaire distincte de celle du budget. Cette délibération fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que la répartition dans le temps.

L'opération de requalification de la plage et des abords du lac d'Aydat s'étendra sur plusieurs années rendant la procédure des APCP particulièrement adaptée pour la gestion pluriannuelle des dépenses. Aussi, il vous est proposé la création d'une APCP selon les modalités suivantes :

	CP Prévisionnels 2025	CP Prévisionnels 2026	CP Prévisionnels 2027
Montant AP 1 500 000 €	400 000 €	800 000 €	300 000 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

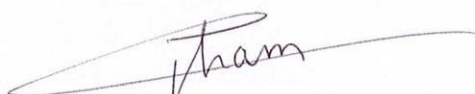
-DÉCIDE-

- **D'approuver la création de l'AP/CP « Requalification de la plage et des abords du Lac d'Aydat », son montant global et la ventilation pluriannuelle.**

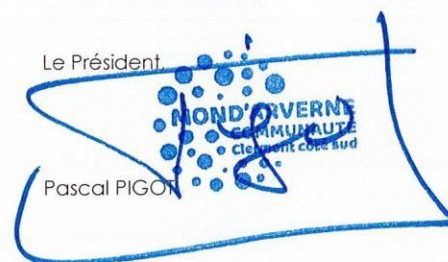
Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

La secrétaire de séance,


Catherine PHAM

Le Président,


Pascal PIGON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
- **Dont suppléés :** 0
- **Dont représentés :** 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Comme chaque année, certaines associations, dont le champ d'action ressort des compétences statutaires de Mond'Arverne Communauté, bénéficient de subventions de fonctionnement.

Le versement de certaines subventions donne lieu à la signature de convention spécifique.

Les associations concernées pour l'année 2025 sont les suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT	CONVENTION
ÉCOLE DE MUSIQUE GERGOVIE	193 002 €	OUI
ÉCOLE DE MUSIQUE ALLIER COMTÉ COMMUNAUTÉ	106 904 €	OUI
ÉCOLE DE MUSIQUE LES CHEIRES	38 026 €	OUI
France ACTIVE	7 000 €	-
INITIATIVE ISSOIRE SANCY BRIOUDE	20 193 €	-
LUERN	3 000 €	OUI
FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES	4 000 €	OUI
ASEVE	113 334 €	OUI
AGSGV	2 500 €	-
AMORCE	859 €	-
TOTAL	488 818 €	

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

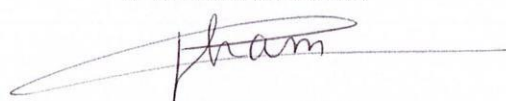
-DÉCIDE-

- D'allouer aux associations susmentionnées une subvention au titre de l'année 2025, dont le montant total cumulé s'élève à 488 818 €.
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions spécifiques avec les associations comme précisé dans le tableau ci- dessus.

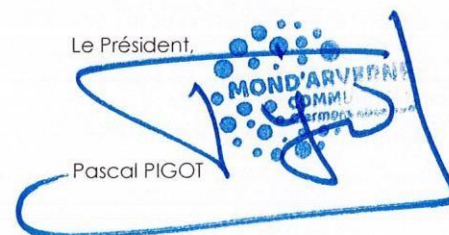
Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

La secrétaire de séance,


Catherine PHAM

Le Président,


Pascal PIGOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : RIFSEEP : MISE À JOUR

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Il est nécessaire de mettre à jour les groupes fonctionnels suivant à la suite de la revalorisation de l'ISFE et du travail réalisé sur la cotation des postes.

Il est proposé de modifier les groupes et les plafonds suivants à compter du 01/04/2025 :

ÉDUCATEURS DES JEUNES ENFANTS		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTION	EMPLOIS	MONTANT MINIMUM	MONTANT MAXIMUM
A4 EJE	Adjoint au responsable de service, cadre sans encadrement ni sujétions particulières	0 €	12 000 €

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 27 mars 2025

Registre des délibérations – n° 25-040

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250327-DE-25-040-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

PUÉRICULTRICE		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTION	EMPLOIS	MONTANT MINIMUM	MONTANT MAXIMUM
A4	Adjoint au responsable de service, cadre sans encadrement ni sujétions particulières	0 €	12 000 €

ATTACHÉS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTION	EMPLOIS	MONTANT MINIMUM	MONTANT MAXIMUM	PLAFONDS INDICATIFS RÉGLEMENTAIRES (Fonction Publique État)
A1 Direction Générale des Services	Direction générale des services sur emploi non fonctionnel	0 €	28 000 €	36 210 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

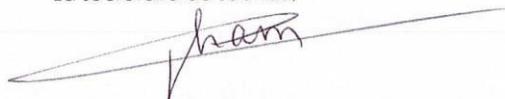
-DÉCIDE-

- **D'approuver la mise à jour du RIFSEEP de Mond'Arverne Communauté ;**
- **D'approuver la mise à jour des Lignes Directrices de Gestion ;**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 12, BP 2025.**

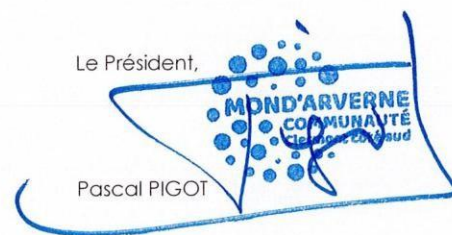
Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

La secrétaire de séance,


Catherine PHAM

Le Président,


Pascal PIGOT

OBJET : CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE : CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Une convention de partenariat public-public pour le développement touristique a été validée par le Conseil communautaire en date du 23 janvier 2025, entre Mond'Arverne Communauté et Clermont Auvergne Métropole.

Mond'Arverne Communauté souhaite bénéficier de l'expertise de la Métropole dans la gestion de la taxe de séjour et disposer de données statistiques fiables pour affiner sa stratégie de développement touristique et accompagner ses porteurs de projets.

La Métropole souhaite, quant à elle, bénéficier de l'expertise de Mond'Arverne Communauté en matière de développement de son offre de tourisme de pleine nature et pour renforcer sa réflexion dans le cadre de la définition et la mise en œuvre de son Schéma de Développement Touristique.

Dans le cadre de ce partenariat, il est proposé les mises à disposition de personnel suivantes :

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 27 mars 2025

Registre des délibérations – n° 25-041

- Mond'Arverne Communauté met partiellement à disposition de Clermont Auvergne Métropole Monsieur Camille DEMURE et Madame Fantine AUDIER pour :
 - Assurer l'animation du réseau de prestataires APN de la destination (rencontres avec les acteurs, identification de leurs besoins et projets de développement, mise en réseau et intégration au projet de SCIC),
 - Assurer le déploiement de l'appli mobile sur le territoire de la Métropole (relevé des traces GPS sur le terrain, intégration à l'appli via le back office, rédaction de textes sur les éléments patrimoniaux),
- Clermont Auvergne Métropole met partiellement à disposition de Mond'Arverne Communauté Madame Magali VALLS et Madame Malorie CLERMONT pour :
 - Exercer les fonctions respectives de régisseur titulaire et mandataire suppléante de la régie de recettes pour l'encaissement de la taxe de séjour de Mond'Arverne Communauté.

Les conventions jointes à la présente délibération définissent les conditions de ces mises à disposition.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

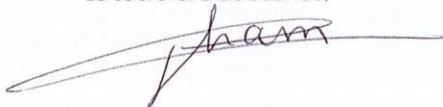
-DÉCIDE-

- **D'approuver les termes des conventions de mise à disposition de personnel, telle qu'annexées à la présente délibération,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à les signer.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

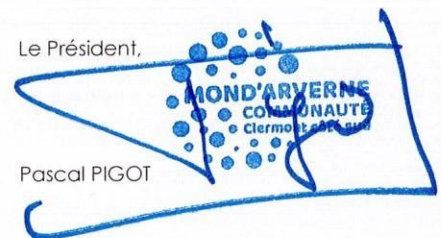
Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

La secrétaire de séance,



Catherine PHAM

Le Président,



Pascal PIGOT



CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE ET MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu les statuts de Mond'Arverne communauté adopté par arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2016, modifié le 21 décembre 2017, modifié le 12 février 2019, modifié le 21 octobre 2019, modifié le 30 juin 2021, puis le 24 février 2023 ;

Entre

La Communauté de Communes Mond'Arverne communauté, représentée par son Président, Monsieur Pascal PIGOT, régulièrement habilité à signer la présente convention par la délibération du 27 mars 2025,

ci-après « la Communauté de communes »

D'une part

Et

La Métropole Clermont Auvergne Métropole, représentée par son Président Olivier Bianchi, régulièrement habilité à signer la présente convention par la délibération

ci-après « la Métropole »,

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

En vue de la mise en place d'une stratégie commune de développement touristique, Mond'Arverne Communauté et Clermont Auvergne Métropole ont signé une convention de partenariat public-public.

Dans ce cadre, la Métropole souhaite bénéficier de l'expertise de la Communauté de commune en matière de développement de son offre de tourisme de pleine nature et pour renforcer sa réflexion dans le cadre de la définition et la mise en œuvre de son Schéma de Développement Touristique.

Convention de mise à disposition de personnel / Mars 2025/2028

ARTICLE 1 - Objet et durée de la mise à disposition

La Communauté de communes met Monsieur Camille DEMURE et Mme Fantine AUDIER à disposition de la Métropole du 1^{er} mars 2025 au 29 février 2028 pour :

- assurer l'animation du réseau de prestataires APN de la destination (rencontres avec les acteurs, identification de leurs besoins et projets de développement, mise en réseau et intégration au projet de SCIC),
- assurer le déploiement de l'appli mobile sur le territoire de la Métropole (relevé des traces GPS sur le terrain, intégration à l'appli via le back office, rédaction de textes sur les éléments patrimoniaux),

La mise à disposition objet de la présente convention concerne les agents suivants :

Agent	Volume horaire estimatif par année civile
Camille DEMURE	190 heures
Fantine AUDIER	

ARTICLE 2 - Conditions d'emploi

Le travail de **Monsieur Camille DEMURE et Madame Fantine AUDIER** est organisé conjointement entre la Communauté de Communes et la Métropole dans les conditions fixées par les deux parties.

La situation administrative (avancement, autorisation de travail à temps partiel, congés de maladie, congés pour formation professionnelle ou syndicale, discipline) des agents est gérée par Mond'Arverne Communauté.

ARTICLE 3 - Rémunération

La Métropole prend en charge dans le cadre de la mise à disposition de **Monsieur Camille DEMURE et Madame AUDIER** les éléments suivants correspondant au volume horaire indiqué à l'article 1 :

- Traitement de base indiciaire
- La majoration d'heures supplémentaires
- Supplément Familial de Traitement, le cas échéant
- Régime Indemnitaire (IFSE)
- Charges patronales
- Retraite additionnelle
- Assurance statutaire
- Allocation temporaire d'invalidité, le cas échéant
- Les frais de déplacement réalisés dans le cadre de ses missions.

La Métropole procédera au remboursement des frais engagés au 31 décembre de chaque année, suite à l'émission d'un titre de recettes au vu d'un état justifié des dépenses salariales.

En cas de congés maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, Mond'Arverne Communauté déduira des charges de personnel les remboursements de l'assurance statutaire perçus.

ARTICLE 4 - Contrôle et évaluation de l'activité

Un rapport sur la valeur professionnelle des agents sera établi par la Métropole une fois par an et transmis à la Communauté de communes

ARTICLE 5 - Fin de la mise à disposition

La mise à disposition de **Monsieur Camille DEMURE et Madame Fantine AUDIER** peut prendre fin :

- Avant le terme fixé à l'article 1 de la présente convention, à la demande de l'intéressée ou de la collectivité d'origine ou d'accueil sous réserve d'un préavis de 1 mois.
- Au terme prévu à l'article 1 de la présente convention.

En cas de faute disciplinaire, il pourra être mis fin sans préavis à la mise à disposition par accord entre la collectivité d'origine et la collectivité d'accueil.

ARTICLE 6 - Avenant

La présente convention peut être modifiée par avenant en fonction de l'évolution des besoins ou du temps de travail.

ARTICLE 7 - Contentieux

Les parties s'efforcent de régler à l'amiable tout différend pouvant naître de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention. À défaut, les litiges sont portés devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand - 6 cours Sablon 63000 Clermont Ferrand.

Fait à Veyre-Monton, en deux exemplaires originaux, le

Pour Mond'Arverne Communauté
Monsieur le Président

Pour Clermont Auvergne Métropole,
Monsieur le Président

Pascal PIGOT

Olivier Bianchi



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : LECTURE PUBLIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INFORMATISATION DU RÉSEAU

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes soutiennent les collectivités dans l'équipement de leurs réseaux de lecture.

Dans le cadre du programme d'investissement nécessaire au bon fonctionnement du réseau de lecture publique de Mond'Arverne Communauté, il est envisagé de renouveler en 2025 les équipements informatiques suivants : 10 ordinateurs fixes, 3 ordinateurs portables, 11 écrans, 3 tablettes, 6 douchettes.

Ces équipements seront attribués aux médiathèques de Busséol, Sallèdes, Yronde et Buron, Olloix, Saint-Saturnin, Tallende, Le Crest, la Roche-Blanche, Orcet, Saint-Amant- Tallende, Vic Le Comte et les Martres-de-Veyre, en fonction de leurs besoins respectifs.

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 27 mars 2025

Registre des délibérations – n° 25-042

À ce titre, Mond'Arverne Communauté souhaite déposer en 2025 un dossier de demande de subvention d'investissement à ces deux partenaires portant sur les équipements détaillés ci-dessus.

Le budget total de l'investissement s'élève à 19 192,62 € HT. Le plan de financement est le suivant :

MAC	5 940,93 €	31%
DEPARTEMENT	5 757,79 €	30%
ETAT / DRAC	7 493,90 €	39%
TOTAL	19 192,62 €	100%

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

- **D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter par décision les subventions aux collectivités suscitées.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

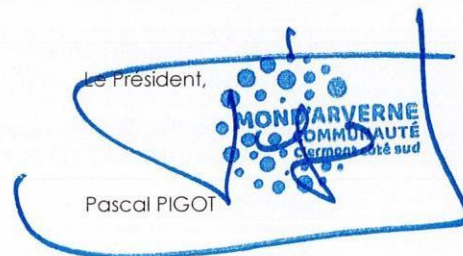
Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

La secrétaire de séance,



Catherine PHAM

Le Président,



Pascal PIGOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE MANGLIEU

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Mond'Arverne Communauté a été sollicitée par la Direction Départementale des territoires pour émettre un avis dans le cadre de l'instruction du dossier de demande de permis de construire d'un projet de centrale agrivoltaïque au sol, au lieu-dit Perrot sur la commune de Manglieu, et porté par la société SASU QAIR France.

Le projet Agrivoltaïque entre dans le cadre du décret n° 2024-318 du 8 avril 2024 relatif au développement de l'Agrivoltaïsme, des articles L.314-36 du code de l'énergie et L.111-29 du code de l'urbanisme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers.

Ce projet consiste en la construction d'un parc agrivoltaïque au sol sur « pâture ovine ». L'exploitation agricole sur site est conduite en pâturage « plein air » toute l'année, alternant entre une occupation par les agnelles ou par les brebis.

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 27 mars 2025

Registre des délibérations – n° 25-043

Le projet est travaillé depuis 2021 par la société « Qair », par les 3 exploitants agricoles réunis au sein de l'association pastorale « ovine de Brousse et Auzelles », ainsi que le propriétaire du terrain. La commune, la Communauté de communes, la chambre d'agriculture, et le Parc Naturel Régional Livradois Forez ont été associés tout au long de l'élaboration du projet. Le dossier a été présenté en « comité ENR du Puy-de-Dôme » en décembre 2023, et en comité de Projet ZAER en décembre 2024.

Le public a été informé et la commune a délibéré à l'unanimité favorablement pour le déploiement de ce projet.

Le projet est implanté sur une parcelle de 45ha, la centrale agrivoltaïque occupant une surface clôturée de 14.6ha. La puissance totale produite sera d'environ 14,12MWc, soit une production électrique estimée à 19GWh/an.

Comme tout projet de cette nature, l'implantation de la centrale agrivoltaïque aura des conséquences tant en termes de bouleversement des paysages que sur les fonctionnalités écologiques, voire sur la baisse de la biomasse donc de la production agricole. Il faut ici rappeler que le taux de couverture des panneaux sera important (37%), alors que l'INRAE préconise un taux entre 20 et 25%.

Pour autant, considérant :

- Que bien que se trouvant dans un « espace d'intérêt paysager » (charte PNR Livradois Forez 2011-2026), la parcelle est en partie boisée en périphérie et, grâce au relief alentour et à la plantation de haies aux abords, l'installation ne devrait être que partiellement visible. Les clôtures rigides de 2 m de haut renforceront néanmoins l'impact paysager,
- Que des fonctionnalités écologiques vont sans doute être perturbées mais dans une moindre mesure, l'évitement des zones humides, les arbres isolés, les boisements ou les alignements de haies ayant été la règle dans le choix d'implantation des panneaux,
- Que le parc agrivoltaïque devrait pouvoir répondre aux objectifs des exploitants : réduire la sensibilité des parcelles aux aléas (diminution de l'impact du stress hydrique et thermique), allonger la période de pâturage, disposer de zones d'abri pour les animaux et lutter contre les prédateurs, tout en confortant le modèle économique de l'exploitation,
- Que le projet va couvrir la consommation électrique tous usages (y compris chauffage) de 8 500 habitants soit 20,5% de la population du territoire intercommunal et éviter 4 500 TeqCO₂,
- Que les 19 GWh produits représentent 15.8% de la production ENR du territoire de Mond'Arverne Communauté en 2022 (120 GWh), et représenteront 10,5% de l'objectif attendu en 2030 (180 GWh) soit 31% de l'effort à accomplir d'ici 2030,
- L'avis favorable à l'unanimité de la commune de Manglieu,
- L'avis favorable du PETR du Grand-Clermont,

- L'avis favorable du bureau Communautaire de Mond'Arverne Communauté,

Après délibération, à la majorité 36 VOIX POUR et 10 ABSTENTIONS, le Conseil communautaire,

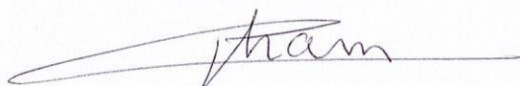
-DÉCIDE-

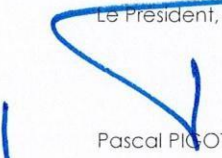
- **D'émettre avis favorable à la réalisation du projet de centrale agrivoltaïque au sol, au lieu-dit Perrot sur la commune de Manglieu, porté par la société SASU QAIR France.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

La secrétaire de séance,


Catherine PHAM

Le Président,

Pascal PICOT




EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : CONTRAT TERRITORIAL POUR LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE) : AVENANT DE REVOYURE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Les conséquences du changement climatique nécessitent une réponse d'une nouvelle ampleur en agissant de manière coordonnée à toutes les échelles pour atteindre collectivement des objectifs ambitieux de transition écologique : c'est l'objet de la planification écologique.

Le pays à se dote alors d'une stratégie nationale, globale et concrète pour réduire de 55% nos émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030 et protéger la biodiversité.

La stratégie s'organise autour de :

- 5 enjeux environnementaux : atténuer le réchauffement climatique, s'adapter aux conséquences inévitables du réchauffement, préserver et restaurer la biodiversité, préserver les ressources, réduire les pollutions qui impactent la santé ;
- 6 thématiques : mieux se loger, mieux se nourrir, mieux se déplacer, mieux consommer, mieux produire, mieux préserver et valoriser nos écosystèmes.

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 27 mars 2025

Registre des délibérations – n° 25-044

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250327-DE-25-044-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Depuis la circulaire de la première ministre du 29 septembre 2023, la transition écologique a été déclarée comme « priorité absolue » à décliner à toutes les échelles territoriales. Chaque région a ainsi reçu des éléments de cadrage, secteur par secteur (industrie, agriculture, bâtiments, énergie, mobilités...), afin d'écrire sa propre feuille de route pour l'atteinte de ces défis environnementaux.

Ce travail collectif a été réalisé dans l'année 2024, entre les parties prenantes (collectivités, acteurs économiques, acteurs de la société civile, Etat) réunies au sein de la COP (conférence des parties), pilotée conjointement par le préfet de région et le président du conseil régional.

Par parallélisme de forme, la démarche a été déclinée au niveau départemental au travers de réunions de concertation départementales pour aboutir à un « cahier départemental »

Il est désormais attendu que chaque bassin de vie contribue à la réalisation des objectifs de la feuille de route régionale et du cahier départemental, au travers des CRTE.

Initialement nommés « contrats de relance et de transition écologique », les CRTE avaient initialement pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires. Les CRTE s'inscrivaient dès lors :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Renommés en 2023 « contrats pour la réussite de la transition écologique », les CRTE deviennent le cadre de travail privilégié entre l'État et les collectivités dans la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique à l'échelle des bassins de vie, tout en renforçant la politique en faveur de la cohésion des territoires.

L'objet de l'avenant (Cf. Annexe) consiste à :

- Réaliser un premier bilan des actions à mi-parcours du CRTE sur la période 2021- 2022-2023-2024, qui mettra notamment en avant les actions réalisées s'inscrivant dans une démarche de transition écologique
- Réinterroger si nécessaire le projet de territoire initial au regard des grands enjeux qui sont ressortis de la COP régionale ainsi que de sa déclinaison départementale
- Identifier les projets susceptibles de concourir à la transition écologique sur la période 2025-2026, les pistes de financement associés (tant en ingénierie qu'en travaux), afin de les inscrire dans le plan d'actions du CRTE.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

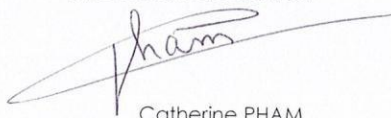
-DÉCIDE-

- **D'approuver l'avenant de revoyure au Contrat de Réussite pour la Transition Ecologique pour la période 2025-2026**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à le signer.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

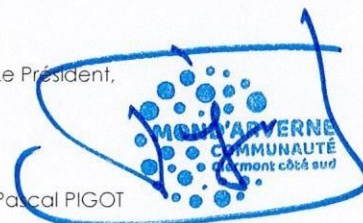
La secrétaire de séance,



Catherine PHAM

Le Président,

Pascal PIGOT



MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 27 mars 2025

Registre des délibérations – n° 25-044



**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT TERRITORIAL POUR LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

AVENANT de revoyure

ENTRE

Mond'Arverne Communauté

Représenté par **Pascal PIGOT Président**, autorisé à l'effet des présentes suivant **la délibération en date du 27 mars 2025**

Ci-après désigné par **Mond'Arverne Communauté**

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par **Jean Paul VICAT, Secrétaire Général de la préfecture du Puy De Dôme,**

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1- Préambule

Les conséquences du changement climatique nécessitent une réponse d'une nouvelle ampleur en agissant de manière coordonnée à toutes les échelles pour atteindre collectivement des objectifs ambitieux de transition écologique : c'est l'objet de la planification écologique.

Lancé le 21 octobre 2022 par la Première ministre, le plan France Nation Verte fait de la France l'un des premiers pays à se doter d'une stratégie nationale, globale et concrète pour réduire de 55% nos émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030 et protéger la biodiversité.

Ce plan est le fruit d'un an de travaux rassemblant l'État, les filières économiques, les représentants des collectivités locales, des groupes de réflexion et des associations environnementales. Il s'organise autour de :

- 5 enjeux environnementaux : atténuer le réchauffement climatique, s'adapter aux conséquences inévitables du réchauffement, préserver et restaurer la biodiversité, préserver les ressources, réduire les pollutions qui impactent la santé ;
- 6 thématiques : mieux se loger, mieux se nourrir, mieux se déplacer, mieux consommer, mieux produire, mieux préserver et valoriser nos écosystèmes.

Depuis la circulaire de la première ministre du 29 septembre 2023, la transition écologique a été déclarée comme « priorité absolue » à décliner à toutes les échelles territoriales. Chaque région a ainsi reçu des éléments de cadrage, secteur par secteur (industrie, agriculture, bâtiments, énergie, mobilités...), afin d'écrire sa propre feuille de route pour l'atteinte de ces défis environnementaux.

Ce travail collectif a été réalisé dans l'année 2024, entre les parties prenantes (collectivités, acteurs économiques, acteurs de la société civile, Etat) réunies au sein de la COP (conférence des parties), pilotée conjointement par le préfet de région et le président du conseil régional.

Par parallélisme de forme, la démarche a été déclinée au niveau départemental au travers de réunions de concertation départementales pour aboutir à un « cahier départemental » (annexe 5).

Il est désormais attendu que chaque bassin de vie contribue à la réalisation des objectifs de la feuille de route régionale et du cahier départemental, au travers des CRTE. Dans ce cadre, l'instruction ministérielle du 30 avril 2024 vise à ré-affirmer les CRTE pour en faire le vecteur local de la transition écologique, en lien et en cohérence avec les résultats de la COP régionale et sa déclinaison départementale.

Initialement nommés « contrats de relance et de transition écologique », les CRTE ont été engagés en novembre 2020 pour organiser la déclinaison du Plan de relance dans un cadre cohérent avec les projets de territoire portés par les élus. Renommés en 2023 « contrats pour la réussite de la transition écologique », les CRTE deviennent le cadre de travail privilégié entre l'État et les collectivités dans la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique à l'échelle des bassins de vie, tout en renforçant la politique en faveur de la cohésion des territoires.

Les CRTE ont ainsi trois fonctions principales :

- Une fonction d'organisation de l'action publique locale autour d'un projet de territoire : les CRTE sont le cadre contractuel dans lequel l'Etat et les collectivités, en associant l'ensemble des acteurs locaux (entreprises, associations, habitants...), définissent conjointement les priorités de l'action publique à l'échelle du territoire, afin de lui donner de la cohérence ;
- Une fonction d'accélération de la transition écologique : les CRTE, plans locaux de transition écologique, sont le cadre de mise en œuvre à l'échelle des bassins de vie des ambitions fixées dans les COP régionales ; ils permettent de contractualiser des trajectoires locales et de les traduire en projets concrets ;
- Une fonction d'accompagnement des projets locaux : en lien avec l'accélération de la transition écologique, les CRTE sont les outils d'identification des principaux projets locaux nécessitant un accompagnement financier et en ingénierie. Ils permettent de s'assurer que ces projets sont cohérents avec les objectifs du territoire et de la planification écologique.

2- Objet de l'avenant

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) avaient initialement pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer). Les CRTE s'inscrivaient dès lors :

- dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

L'objet du présent avenant consiste à :

- réaliser un premier bilan des actions à mi-parcours du CRTE sur la période 2021-2022-2023-2024, qui mettra notamment en avant les actions réalisées s'inscrivant dans une démarche de transition écologique (voir tableau de synthèse en annexe 1). L'évolution des principaux indicateurs écologiques entre 2021 et fin 2023 permettra par ailleurs de dégager une première tendance des résultats obtenus ou à poursuivre (annexe 2) ;
- réinterroger le projet de territoire initial au regard des grands enjeux qui sont ressortis de la COP régionale ainsi que de sa déclinaison départementale (en annexe 5). Les axes stratégiques du CRTE pourront ainsi être confirmés, modifiés ou complétés afin que le celui-ci puisse contribuer au mieux à l'atteinte des objectifs de la COP (annexe 3) ;
- identifier les projets susceptibles de concourir à la transition écologique sur la période 2025-2026, les pistes de financement associés (tant en ingénierie qu'en travaux), afin de les inscrire dans le plan d'actions du CRTE. (Annexe 4)

3- Mise en œuvre de la trajectoire de transition écologique sur 2021-2022-2023-2024 : bilan du CRTE à mi-parcours

Au regard des actions réalisées sur la période 2021-2022-2023 sur le territoire de Mond'Arverne Communauté, il est observé pour les grands domaines identifiés dans la COP régionale :

1- Bâtiments (axe un territoire vivant et attractif) :

Champ bien couvert.

- Schéma directeur immobilier énergétique (SDIE) intercommunal ainsi que sur 3 communes en cours,
- Marché Global de Performance Energétique réalisé sur la piscine intercommunale, bâtiment couvrant 80% des consommations énergétique de l'EPCI,
- Profil énergétique réalisé sur tous les bâtiments publics du territoire,
- Accompagnement des particuliers via le service de performance énergétique de l'habitat de Mond'Arverne
- Rénovation de nombreux bâtiments publics communaux (écoles, mairies), dont rénovation énergétique

2- Transports (axe un territoire solidaire et connecté) :

Champ peu couvert à ce stade, mais en cours de déploiement

- Réalisation d'un schéma de mobilité simplifié en cours par l'EPCI,
- Réalisation de 13km de voie verte (Via Allier)
- Perspective de déploiement de la compétence soit via le SMTIC, soit via un service en régie à partir de 2026
- Déploiement de pistes cyclables en cours par plusieurs communes

3- Énergie (axe un territoire durable et résilient) :

Champ bien couvert

- Schéma d'accélération des ENr en cours permettant de définir une stratégie à l'échelle intercommunale.
- Déploiement de trois centrales PV au sol en cours de déploiement sur ancienne friche
- Mond'Arverne Communauté est à la genèse de la création d'une coopérative citoyenne de production d'énergie à partir des toitures publiques
- Nombreux bâtiments publics ayant engagé des rénovations énergétiques importantes.
- déploiement du dispositif solairedôme sur de nombreuses toitures publiques

4- Déchets (axe un territoire durable et résilient) :

Champ bien couvert

Principalement par les 3 syndicats de collecte et de traitement (SBA, SIB, SICTOM des Couzes)
En partenariat avec le SBA, projet de réalisation d'une ressourcerie sur le territoire

5- Industrie et produits bois :

Champ non couvert

La collectivité n'a pas à ce stade de levier d'actions et n'est pas maître d'ouvrage d'actions structurantes.

6- Biodiversité/ressources naturelles (axe un territoire durable et résilient) :

Champ couvert mais nécessitant un renforcement de l'action notamment sur le volet biodiversité

- Atlas de la biodiversité sur 3 communes + projet en cours de réflexion de création d'un atlas intercommunal
- Action de protection au travers du PLUi en cours d'élaboration (trame verte et bleue, limitation de l'artificialisation à 49% d'ici 2031)
- Contrat territorial avec le SMVVA qui porte la compétence GEMAPI
- Prise de la compétence eau, et étude pour la prise de compétence assainissement en cours

7- Agriculture, alimentation, forêt (axe une économie territoriale à conforter) :

Champ bien couvert (excepté la thématique forêt)

- Actions portées par le PAT du Grand Clermont
- Diagnostic foncier agricole en cours sur le territoire de Mond'Arverne Communauté et programme d'actions à déployer à partir de 2025
- Mond'Arverne Chef de file de la relance de l'arboriculture dans le Puy de Dôme via son démonstrateur des transitions agricoles et alimentaires

Des actions plus transversales ont par ailleurs aussi été réalisées ou sont engagées :

Lauréat 2024 d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME qui va permettre de recruter 2 ETP supplémentaires afin de mieux couvrir les volets « faire agir du PCAET », air climat énergie et économie circulaire du COT

- Engagement d'actions (sensibilisations, animations type balades thermiques, évènementiels) dans le cadre du projet d'administration exemplaire porté dans le cadre du PCAET
- Projet de contrat de chaleur renouvelable en 2025 sur les zones d'activités (partenariat TE63 et ADUHME)
- Etude pour une autoconsommation collective en projet 2025
- En cours de réflexion pour inscrire le territoire dans une démarche TEPOS (territoire à énergie positive)

Parmi les défis identifiés à l'échelle régionale, les réunions de concertation départementale ont permis de faire ressortir trois priorités :

- *réduire les consommations énergétiques du parc de logement*
- *réduire l'utilisation de la voiture individuelle (Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée)*
- *co-construire une trajectoire de sobriété dans les usages de la ressource en eau*

Ces 3 champs sont bien couverts

S'agissant du volet réduction des consommations énergétiques du parc de logement, le territoire est couvert par un service « rénov'action 63 ». 1.5 ETP financé par Mond'Arverne Communauté accompagne les particuliers dans leur projet de rénovations énergétiques. Plus de 600 foyers sont accompagnés tous les ans.

S'agissant du volet réduction de l'utilisation de la voiture, c'est l'enjeu prioritaire du projet de territoire. Le schéma de mobilité en cours permettra de mettre en œuvre la compétence très rapidement. 1.5 million devrait être injecté chaque année et à partir de 2028 pour atteindre cet objectif.

Enfin, le volet sobriété dans les usages de l'eau, la thématique de l'eau potable est à ce stade portée par le syndicat Mixte de l'eau à qui la compétence a été déléguée. Le travail sur la sobriété avec Mond'Arverne Communauté mériterait néanmoins d'être plus co construit notamment dans la dimension économie, sobriété, qualité, partage de la ressource et actions en période de crise.

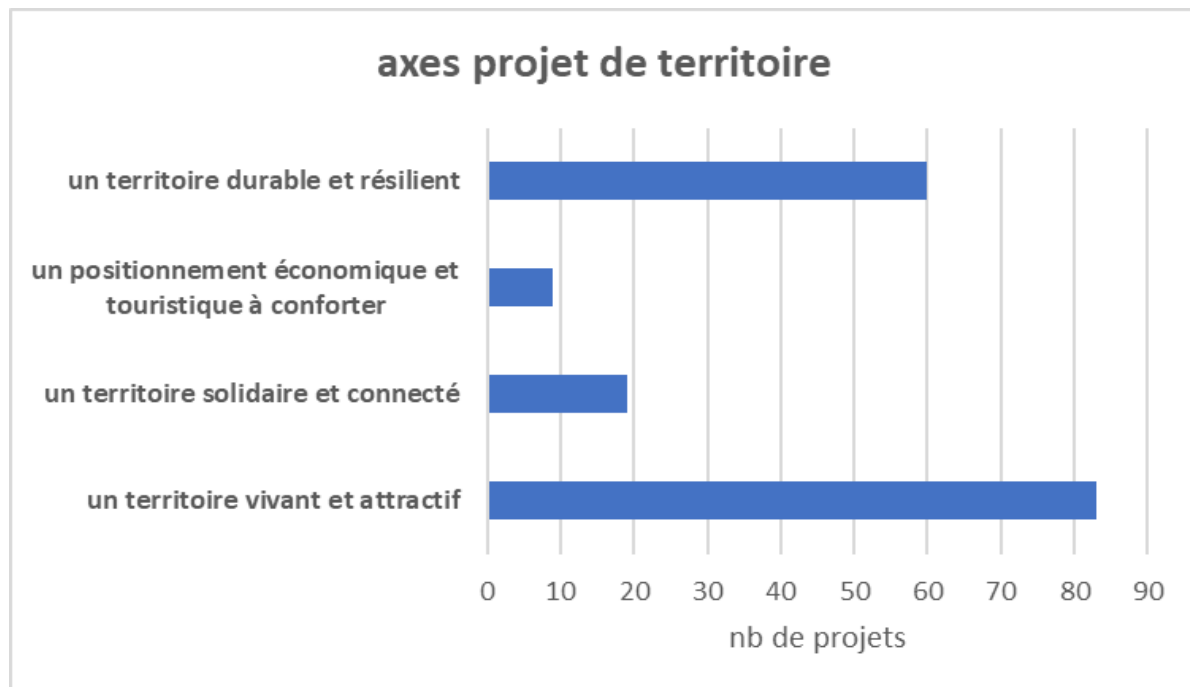
S'agissant de l'eau pluviale, de nombreux chantiers ont été engagés par les communes.

S'agissant de l'assainissement, la communauté de communes est en cours d'étude pour une prise de compétence au 1er janvier 2026.

Enfin, concernant la gestion des milieux aquatiques, cette compétence a été déléguée au Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon qui déploie un Contrat Territorial ambitieux et efficace.

Au-delà de la transition écologique, le CRTE a pour ambition de renforcer la cohésion territoriale :

A ce titre, les années 21-24 du CRTE ont été marquées par un grand nombre d'actions relevant de la cohésion territoriale comme le montre le graphique ci-après.



Les principaux projets réalisés en nombre et montant d'investissement ont concerné les champs suivants :

- l'aménagement et la valorisation des centres bourgs
- l'implantation ou la mise à niveau d'équipements et de services adapté au développement de la population
- le développement de l'accès au numérique
- le développement de l'offre autour d'un tourisme durable

4- Evolution du projet de territoire : actualisation des orientations stratégiques

Les axes et orientations stratégiques retenus par l'EPCI dans le cadre de son projet de territoire et repris dans le CRTE en 2021 ont été définis comme suit :

- Axe 1 : un territoire vivant et attractif :

- O1 : adapter et développer l'offre de logements aux besoins des ménages existants et à venir
- O2 : Aménager et valoriser les centres bourgs pour renforcer l'attractivité des communes
- O3 : assurer un niveau d'équipement et de service adapté au développement de la population
- O4 : Protéger et valoriser le cadre de vie du territoire

- Axe 2 : un territoire solidaire et connecté :

- O5 : Accompagner le vieillissement de la population par un niveau d'équipements et de services adapté
- O6 : Développer l'accès au numérique
- O7 : Favoriser une mobilité durable

- Axe 3 : un positionnement économique et touristique à conforter

- O8 : Soutenir le développement du tissu économique de proximité
- O9 : Conforter et structurer l'offre autour d'un tourisme durable
- O10 : Contribuer à la mise en œuvre du Plan alimentaire Territorial

- Axe 4 : un territoire durable et résilient

- O11 : Massifier la rénovation énergétique des bâtiments et le déploiement d'énergies renouvelables
- O12 : S'adapter au réchauffement climatique
- O13 : Protéger et valoriser la biodiversité
- O14 : Poursuivre la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques

Les axes et orientations stratégiques restent inchangés jusqu'en 2026.

Le PCAET est au cœur du déploiement du projet de territoire, chaque action étant pensée à l'aune des questions de transitions écologiques, afin de limiter les impacts de chaque projet, de penser sobriété et adaptation.

Le contrat permet de mettre en œuvre des projets contribuant à la trajectoire de transition écologique du territoire en cohérence avec les ambitions régionales issues des COP régionales et des réunions de concertation départementale. Il participe au déploiement des stratégies nationales à l'échelle du territoire.

Les 3 défis prioritaires retenus lors des réunions de concertation départementale sont donc pleinement couverts à l'échelle du territoire.

Plus généralement, il semble que le CRTE de Mond'Arverne Communauté répond également pleinement aux grands thèmes identifiés dans la feuille de route de la COP régionale.

Le programme d'actions 2025-2026 du CRTE doit s'inscrire dans la continuité et continuer à couvrir les différents thèmes de la COP

5- Mise à jour du plan d'action : perspectives à horizon 2026

Pour chacun de ces axes thématiques, les parties conviennent des actions prioritaires à conduire, susceptibles d'être actualisées annuellement. Les parties arrêtent ainsi un certain nombre d'actions sur chaque axe.

Le contrat précise les leviers mobilisables, en particulier financiers, mais aussi en ingénierie, et ce pour les actions concrètes à mettre en œuvre (avec leur objet, leur(s) porteur(s), leur impact environnemental ...)

A la lecture du recensement des actions (cf. annexe 5), une synthèse des perspectives à horizon 2026 met en évidence une majorité d'actions à venir sur les axes 1 et 4 du projet de territoire de Mond'Arverne Communauté, tendance déjà observable sur la période 2021-2024.

- Axe 1 : un territoire vivant et attractif

Les actions prioritaires relèvent principalement de la construction ou de la restructuration d'équipements publics type école, mairie, tiers lieux, équipements sportifs et culturels, ainsi que des opérations d'aménagement de bourg et de réhabilitation de patrimoine.

Les actions de cet axe participent en majorité à la cohésion territoriale et contribuent à la transition écologique notamment dans le volet rénovation énergétique des bâtiments

- Axe 2 : un territoire solidaire et connecté

Les actions prioritaires sont celles relatives au déploiement d'actions liées à la mobilité (voies cyclables, aires de covoiturage, parkings paysagers, système et équipements de mobilité partagée...). Ces actions sont prioritaires dans la perspective de la mise en œuvre de la compétence mobilité par la communauté de communes.

Ces actions participent à la transition écologique (rattachement COP63 ou COPaura cf. annexe 4) et à la cohésion territoriale pour le volet solidaire.

- Axe 3 : un positionnement économique et touristique à conforter

Les actions sont peu nombreuses sur cet axe et concernent principalement la requalification et /ou l'aménagement de sites touristiques majeurs tel le lac d'Aydat, et de zones d'activités. Ces actions participent à la cohésion territoriale et à la transition écologique notamment dans les partis pris d'aménagements « environnementaux ».

Pour autant, certaines actions structurantes sont en cours d'étude :

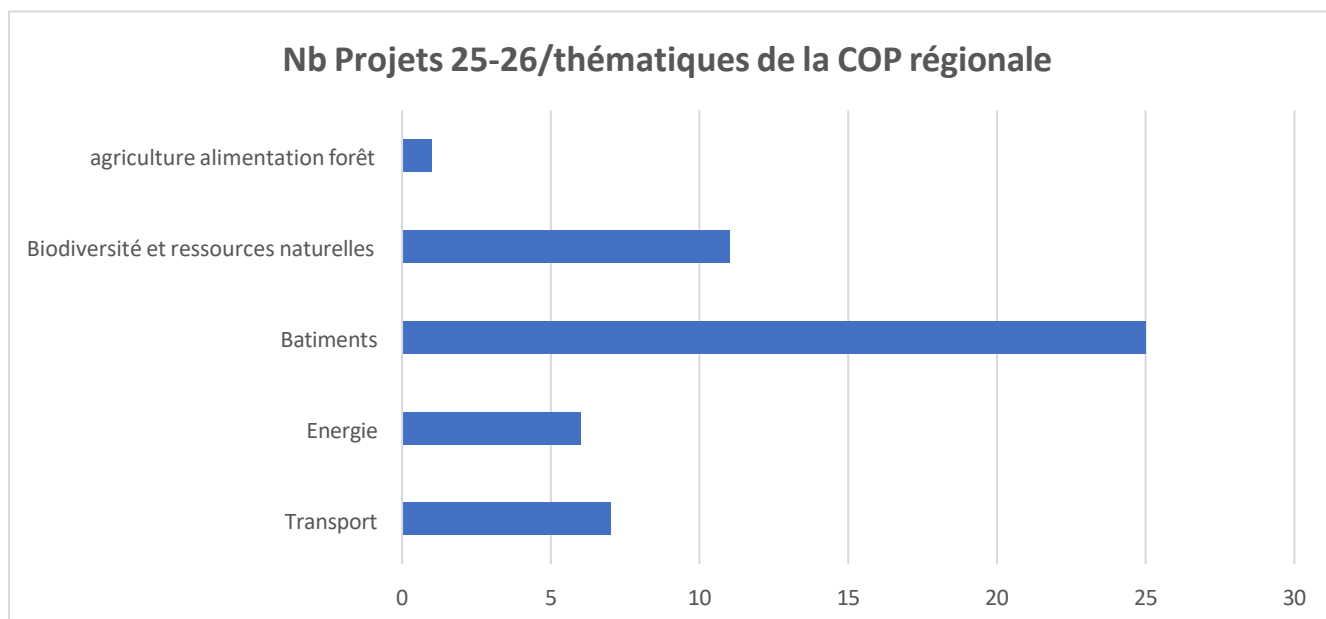
- L'étude de requalification et de mutation de la Novialle dans le cadre du programme « Territoire d'industrie » ;
- Le projet de déploiement d'un Contrat de chaleur renouvelable (CCR) avec l'Adhume et TE63 sur les zones d'activités ;
- La mise en œuvre d'une action d'Écologie Industrielle et territoriale (EIT) dans le cadre du programme "Territoires d'industrie".

- Axe 4 : un territoire durable et résilient

Ces actions participent toutes à la transition écologique (rattachement COP63 et/ou COPaura Cf. Annexe 4).

Elles concernent les orientations des COP bâtiments, énergie, biodiversité et ressources naturelles. Toutes les communes ainsi que l'EPCI ont planifié des actions sur cet axe.

La prospective à 2026 montre donc une continuité dans la dynamique de projets sur le territoire de Mond'Arverne Communauté, la transition écologique restant au cœur du projet de territoire. Les nombreuses actions en matière de rénovation énergétique, de développement des ENr, de construction d'une offre de mobilité nouvelle et décarbonée, et de protection des ressources et de la biodiversité sont dans la trajectoire des objectifs des COP régionale et départementale.



La liste arrêtée des projets est proposée chaque année dans une convention financière annuelle, qui précise le coût de l'action et détaille la participation (dotations, subventions dont celles reçues dans le cadre d'appel à projets) de l'État, voire de ses opérateurs si les projets retenus sont connus à la date de signature de l'avenant.

Dans un souci partagé d'exactitude et de souplesse, et afin de s'adapter aux évolutions de la situation locale mais aussi aux budgets annuels, les coûts d'opérations et les participations présentées dans le présent contrat ont une valeur prévisionnelle. La convention financière annuelle sus-visée viendra utilement actualiser la liste des projets et les moyens mobilisés pour permettre leur réalisation.

Considérant qu'il y a lieu de modifier le CRTE par voie d'avenant afin d'intégrer les éléments précités,

Il est proposé de signer le présent avenant de revoyure :

- 1- validant le bilan à mi-parcours du CRTE qui traduit la trajectoire de mise en œuvre de la transition écologique du territoire de Mond'Arverne Communauté, tel que mentionné à l'article 3 et tel que détaillé en annexe 1 et 2.
- 2- confirmant les grands axes et les enjeux identifiés dans le CRTE signé en 2021 tel que mentionné à l'article 4
- 3- Identifiant les projets susceptibles de concourir à la transition écologique et les inscrivant dans le plan d'actions de la période 2025-2026 tel que mentionné à l'article 5 et détaillé en annexe 4
- 4- Les autres dispositions du CRTE initial demeurent inchangées.

Signé à Veyre Monton le 7 mars 2025

Pour l'État, le Préfet du puy de Dôme et par délégation, le Secrétaire Général Jean Paul VICAT	Pour Mond'Arverne Communauté, le Président, Pascal PIGOT
--	--

OBJET : OPAH/CONTRAT TERRITORIAL : MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Par délibération du 28 mars 2024, Mond'Arverne Communauté a approuvé son règlement d'attribution des aides dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur les centres-anciens des Martres-de-Veyre, Vic-le-Comte, Saint-Amant-Tallende, Saint-Saturnin, la Roche-Blanche, Orcet, Mirefleurs, Chanonat et Saint-Sandoux. Ce règlement était complété par une convention avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, fixant les règles d'attribution des aides dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG) sur le reste du territoire communautaire. Cette convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2024, en même temps que le PIG départemental.

Le PIG départemental est remplacé depuis le 1er janvier 2025 par le Pacte territorial 2025-2029. L'engagement de Mond'Arverne Communauté au sein du Pacte territorial a été approuvé lors du Conseil communautaire du 19 décembre 2024.

Le règlement d'attribution des aides de Mond'Arverne Communauté est donc à modifier afin d'intégrer les aides aux travaux hors OPAH (chapitre II). Le règlement d'attribution ci-annexé détermine précisément les critères d'attribution de ces aides et leurs montants.

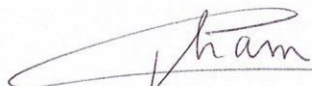
Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

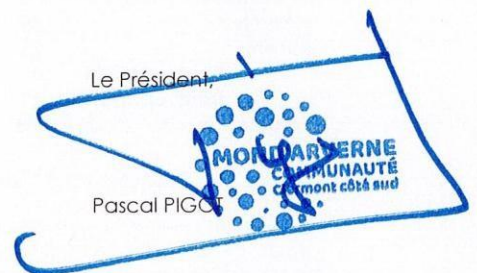
- **D'approuver le règlement d'attribution des aides aux travaux de Mond'Arverne Communauté dans le cadre de l'OPAH multi-sites et du Pacte territorial 2025-2029.**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des éléments nécessaires à l'octroi des subventions aux propriétaires dans le cadre de ce règlement d'attribution des aides.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,


Catherine PHAM

Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

Le Président,

Pascal PIGOT


MOND'ARVERNE
COMMUNAUTÉ
du mont côté sud

Règlement d'attribution des subventions aux travaux de Mond'Arverne Communauté

I. AIDES AUX TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH MULTISITES

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'aides à l'amélioration de l'habitat (OPAH) qu'elle a mise en place en partenariat avec l'Anah et les communes concernées, Mond'Arverne Communauté s'engage à financer les travaux d'amélioration réalisés par des artisans dans les logements et immeubles concernés par le dispositif et respectant les règles d'urbanisme.

Le présent chapitre a pour objet de définir les règles d'attribution des subventions communautaires liées à cette OPAH.

Les subventions ne sont pas automatiques. Elles sont accordées en fonction de l'intérêt économique, social, technique et environnemental des travaux projetés et des crédits disponibles.

En cas de sollicitation par la Communauté de communes ou Urbanis, opérateur de l'OPAH, le propriétaire bénéficiaire d'une aide devra apposer une bache d'information visible depuis le domaine public, informant du financement d'une partie des travaux par la Communauté de communes et ses partenaires.

La subvention est réservée au dépôt de la demande de subvention et est versée à l'achèvement des travaux et sur présentation des justificatifs. En cas de diminution du coût des travaux recevables, le montant de la subvention sera recalculé sur le montant réel des factures.

Les accords de subvention se feront par décision du Président de la Communauté de communes sur la base du dossier réalisé par Urbanis.

Article I.1 : Abondement des aides de l'ANAH

Des aides complémentaires à l'Anah seront instruites dès lors que le projet aura fait l'objet d'un accord d'une subvention par l'Anah et sous réserve que les travaux prévus respectent les règles d'urbanisme. La durée de validité des aides et les contreparties sont les mêmes que celles exigées par l'Anah à la date du dépôt de la demande (engagement d'occupation pour les propriétaires occupants et de location pour les propriétaires bailleurs).

La Communauté de communes intervient en complément des aides Anah sur les thématiques détaillées ci-après et déterminées par le programme d'OPAH multisites approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 23 novembre 2023.

Les aides seront accordées dans la limite d'un budget global de 656 825€ sur 3 ans et selon les modalités définies ci-après.

I.1.1 Aides aux propriétaires occupants :

Catégorie de travaux	Plafond de revenus Anah	Plafond de travaux HT hors maîtrise d'œuvre	Taux de subvention
Ma Prime Logt décent logement dégradé ou sous arrêté étiquette énergétique mini E après travaux	Très modestes et Modestes	50 000 €	15%
Ma Prime Logt décent logement dégradé ou sous arrêté étiquette énergétique F ou G après travaux	Très modestes et Modestes	20 000 €	10%
Maprimerénov' Parcours Accompagné Rénovation énergétique avec 2 gestes d'isolation minimum	Très modestes	35 000€	15%
	Modestes	35 000€	10%
Ma Prime Adapt' Adaptation à la perte d'autonomie	Très modestes	20 000€	10%
	Modestes	20 000€	5%

I.1.2 Aides aux propriétaires bailleurs :

Catégorie de travaux	Plafond de travaux HT hors maîtrise d'œuvre (limité à 80 m ² / logt)	Taux de subvention
Ma Prime Logt décent logement très dégradé ou sous arrêté	1 000€/m ²	15%
Ma Prime Logt décent logement dégradé ou sous arrêté	750€/m ²	10%
Sécurité, Salubrité	750€/m ²	10%
Indécence, RSD	750€/m ²	5%
Economie d'énergie	750€/m ²	5%
Transformation d'usage	750€/m ²	5%

Une vigilance particulière sera portée à la qualité des logements créés en transformation d'usage (surface, organisation, luminosité, ...).

I.1.3. Composition des dossiers

Composition du dossier de demande, à déposer auprès d'Urbanis :

- copie de la notification d'aide Anah,
- copie de la demande et de l'accord de l'autorisation d'urbanisme de travaux le cas échéant,
- plan de financement estimatif détaillé du projet,
- RIB,
- le cas échéant, procuration pour le versement de la subvention à la SACICAP (organisme tiers permettant d'avancer le montant des subventions pour les ménages les plus fragiles).

Composition de la demande de versement, à déposer auprès d'Urbanis:

- copie du calcul au paiement du solde de l'Anah,
- en cas de recalcul de la subvention : plan de financement estimatif final du projet,
- RIB (si modification de compte depuis le dépôt).

Article I.2 : Financement d'actions propres à Mond'Arverne Communauté

I.2.1. Prime primo-accession Propriétaires occupants

Afin de favoriser l'implantation de nouveaux ménages mais aussi de permettre à ceux déjà présents de rester sur le territoire, Mond'Arverne accorde une prime forfaitaire de 3 000€ aux conditions cumulatives suivantes :

- ménages primo-accédants (c'est-à-dire n'ayant pas été propriétaires de leur résidence principale au cours des deux dernières années) modestes ou très modestes (plafonds Anah),
- achetant un logement nécessitant des travaux,
- bénéficiant d'une aide de l'Anah dans le cadre de la présente OPAH pour les réaliser. Les dossiers Ma Prime Rénov' geste par geste n'ouvrent pas droit à cette prime.

La demande d'aide Anah devra intervenir dans les 6 mois suivant l'acquisition du bien.

Composition du dossier de demande, à déposer auprès d'Urbanis :

- tous documents liés au versement de l'aide aux travaux (cf paragraphe 1.3),
- justificatif d'acquisition récent (moins de 6 mois à la date de dépôt de la demande de subvention auprès de l'Anah pour l'aide aux travaux),
- justificatif du statut de primo-accédant (quittances de loyers sur les 2 dernières années avec attestation sur l'honneur de l'hébergeur et justificatif de propriété de ce dernier, ...)

La prime sera versée simultanément à l'aide aux travaux, c'est-à-dire à la fin des travaux.

I.2.2. Prime sortie de vacance - Propriétaires occupants et bailleurs

Afin de lutter contre la vacance structurelle des logements dans les centres-bourgs, Mond'Arverne accorde une prime forfaitaire de 2 000€ / logement pour les projets visant à remettre sur le marché des logements vacants depuis plus de deux ans et nécessitant des travaux.

Pour les futurs propriétaires occupants, la prime s'inscrira en complément d'une aide aux travaux de l'Anah au titre de la présente OPAH. Les dossiers Ma Prime Rénov' geste par geste n'ouvrent pas droit à cette prime.

Pour les futurs propriétaires bailleurs, le logement devra être mis en location avec un conventionnement Loc'Avantages dans le cadre de la présente OPAH.

La prime sera versée simultanément à l'aide aux travaux, c'est-à-dire à la fin des travaux (et après mise en location pour les bailleurs).

Pour information, dans le cadre du dossier Anah, les propriétaires s'engagent à occuper le logement durant 3 ans minimum et les propriétaires bailleurs à louer le logement durant 6 ans minimum, sous peine de reversement de la subvention au prorata de la durée non respectée.

Composition du dossier de demande, à déposer auprès d'Urbanis:

- Tous documents liés au versement de l'aide aux travaux (cf paragraphe 1.3)
- Justificatif de vacance d'au moins 2 ans à la date de dépôt de la demande (uniquement si le logement n'est pas recensé dans la base de données Zéro Logement Vacant).

I.2.3 Conseils techniques pour l'adaptation des logements à la perte d'autonomie des propriétaires occupants hors plafond de revenus Anah

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, Mond'Arverne souhaite offrir une visite conseil aux propriétaires n'entrant pas dans le dispositif des aides aux travaux de l'Anah du fait de leur revenus.

Cette visite à domicile aura pour objet de conseiller les propriétaires sur les travaux à entreprendre à l'échelle globale du logement en fonction de la pathologie de la personne (et de son évolution potentielle) pour lui permettre de rester autonome. Une information sur les aides financières mobilisables sera également délivrée (crédit d'impôt notamment).

Les propriétaires pouvant bénéficier de cette visite conseil :

- seront âgés de 70 ans et plus,
- présenteront un revenu fiscal de référence N-1 les plaçant dans la catégorie intermédiaire ou supérieure de l'Anah.

Cette visite sera déclenchée par bon de commande délivré par Mond'Arverne Communauté à Urbanis, prestataire de l'OPAH.

I.2.4. Mise aux normes d'un logement locatif hors conventionnement Anah

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne et non-décent, Mond'Arverne Communauté accompagne les propriétaires bailleurs de logements ayant fait l'objet d'un signalement auprès du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) et/ou d'une visite de constat de non décence dans le cas d'un futur permis de louer et qui révéleraient des travaux nécessaires de mise aux normes.

Ces travaux nécessaires pour mettre le logement en conformité avec la réglementation pourront être financés à hauteur de 40% du montant HT des travaux, dans la limite de 10 000€ de travaux lorsque la situation ne permettra pas de mobiliser l'aide de l'Anah au titre de la non-décence (logement devenu vacant par exemple).

Le demandeur devra adresser son dossier directement au Service Habitat de Mond'Arverne Communauté.

Composition du dossier de demande:

- liste des infractions relevées lors de la visite de contrôle,
- devis détaillés des travaux,
- accord de déclaration de travaux le cas échéant,
- RIB.

Composition de la demande de versement :

- attestation de conformité du logement ou autorisation du permis de louer
- factures détaillées des travaux
- RIB (si modification de compte depuis le dépôt).

I.2.5. Aide à la rénovation énergétique des locaux commerciaux

Afin d'apporter une synergie à l'échelle des centres-villes engagés dans l'OPAH, Mond'Arverne Communauté souhaite favoriser le maintien des commerces de proximité et le développement de leur nombre en leur permettant de limiter leurs charges liées aux dépenses énergétiques.

La Communauté de communes accompagne ainsi financièrement les propriétaires de locaux commerciaux dans la réalisation de travaux d'économies d'énergie. Les surfaces d'activités autres que le commerce de proximité ne sont pas recevables à cette aide.

La subvention s'élève à 20% du montant HT des travaux avec un plafond de travaux de 20 000€ HT.

Les postes de travaux recevables portent sur l'isolation des parois opaques et des parois vitrées (notamment les vitrines), les systèmes de chauffage et de production d'eau chaude, la ventilation et le système d'éclairage. Ils devront être conformes au règlement d'urbanisme et réalisés par des artisans RGE. Le projet de travaux devra comporter au moins deux postes de travaux parmi ceux préconisés dans l'audit, dont a minima un poste d'isolation des parois opaques ou vitrées.

Le demandeur devra adresser son dossier directement au Service Habitat de Mond'Arverne Communauté.

Composition du dossier de demande :

- courrier libre de demande de subvention,
- justificatif de propriété du local commercial,
- audit énergétique de moins de 4 ans,
- devis détaillé des travaux,
- accord de déclaration de travaux le cas échéant,
- RIB.

Composition de la demande de versement :

- factures détaillées des travaux,
- RIB (si modification de compte depuis le dépôt).

Une visite de contrôle sera effectuée par la Communauté de communes avant le versement effectif de la subvention.

II. AIDES AUX TRAVAUX DANS LE CADRE DU VOLET ACCOMPAGNEMENT DU PACTE TERRITORIAL 2025-2029

Dans le cadre du pacte territorial et de l'accompagnement proposé aux ménages modestes et très modestes par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, Mond'Arverne Communauté abonde les aides de l'ANAH. Ce chapitre concerne l'ensemble du territoire de Mond'Arverne Communauté, en dehors des secteurs concernés par l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (chapitre I). La subvention est réservée au dépôt de la demande de subvention et est versée à l'achèvement des travaux et sur présentation des justificatifs. En cas de diminution du coût des travaux recevables, le montant de la subvention sera recalculé sur le montant réel des factures.

Les accords de subvention se feront par décision du Président de la Communauté de communes sur la base du dossier réalisé par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Article II.1 : Abondement des aides de l'ANAH dans le cadre du pacte territorial

Des aides complémentaires à l'Anah seront instruites dès lors que le projet aura fait l'objet d'un accord d'une subvention par l'Anah **et sous réserve que les travaux prévus respectent les règles d'urbanisme**. La durée de validité des aides sont les mêmes que celles exigées par l'Anah à la date du dépôt de la demande (engagement d'occupation pour les propriétaires occupants et de location pour les propriétaires bailleurs).

La Communauté de communes intervient en complément des aides Anah sur les thématiques détaillées ci-après.

Les aides seront accordées dans la limite d'un budget global de 50 000 € par an.

I.1.1 Aides aux propriétaires occupants :

Catégorie de travaux	Plafond de revenus Anah	Participation de Mond'Arverne Communauté
Ma Prime Logt décent logement dégradé ou sous arrêté étiquette énergétique mini E après travaux	Très modestes et Modestes	2 000 €
Ma Prime Logt décent logement dégradé ou sous arrêté étiquette énergétique F ou G après travaux	Très modestes et Modestes	2 000 €
Maprimerénov' Parcours Accompagné Rénovation énergétique avec 2 gestes d'isolation minimum	Très modestes	2 000 €
	Modestes	1 500 €
Ma Prime Adapt' Adaptation à la perte d'autonomie	Très modestes	10 % du montant des travaux HT dans la limite de 20 000€ de travaux HT hors maîtrise d'œuvre
	Modestes	5 % du montant des travaux HT dans la limite de 20 000€ de travaux HT hors maîtrise d'œuvre

I.1.2 Aides aux propriétaires bailleurs :

Catégorie de travaux	Participation de Mond'Arverne Communauté
Ma Prime Logt décent logement très dégradé ou sous arrêté	2 000 € par logement
Ma Prime Logt décent logement dégradé ou sous arrêté	
Sécurité, Salubrité	
Indécence, RSD	
Economie d'énergie	
Transformation d'usage	

Une vigilance particulière sera portée à la qualité des logements créés en transformation d'usage (surface, organisation, luminosité, ...).

I.1.3. Composition des dossiers

Composition du dossier de demande, à déposer par le Conseil départemental auprès de Mond'Arverne Communauté :

- copie de la notification d'aide Anah,
- copie de la demande et de l'accord de l'autorisation d'urbanisme de travaux le cas échéant,
- plan de financement estimatif détaillé du projet,
- RIB,
- le cas échéant, procuration pour le versement de la subvention à la SACICAP (organisme tiers permettant d'avancer le montant des subventions pour les ménages les plus fragiles).

Composition de la demande de versement, à déposer par le Conseil départemental auprès de Mond'Arverne Communauté :

- copie du calcul au paiement du solde de l'Anah,
- en cas de recalcul de la subvention : plan de financement estimatif final du projet,
- justificatif de respect de l'autorisation d'urbanisme le cas échéant,
- RIB (si modification de compte depuis le dépôt).

ANNEXES :
Périmètres de l'OPAH multisites

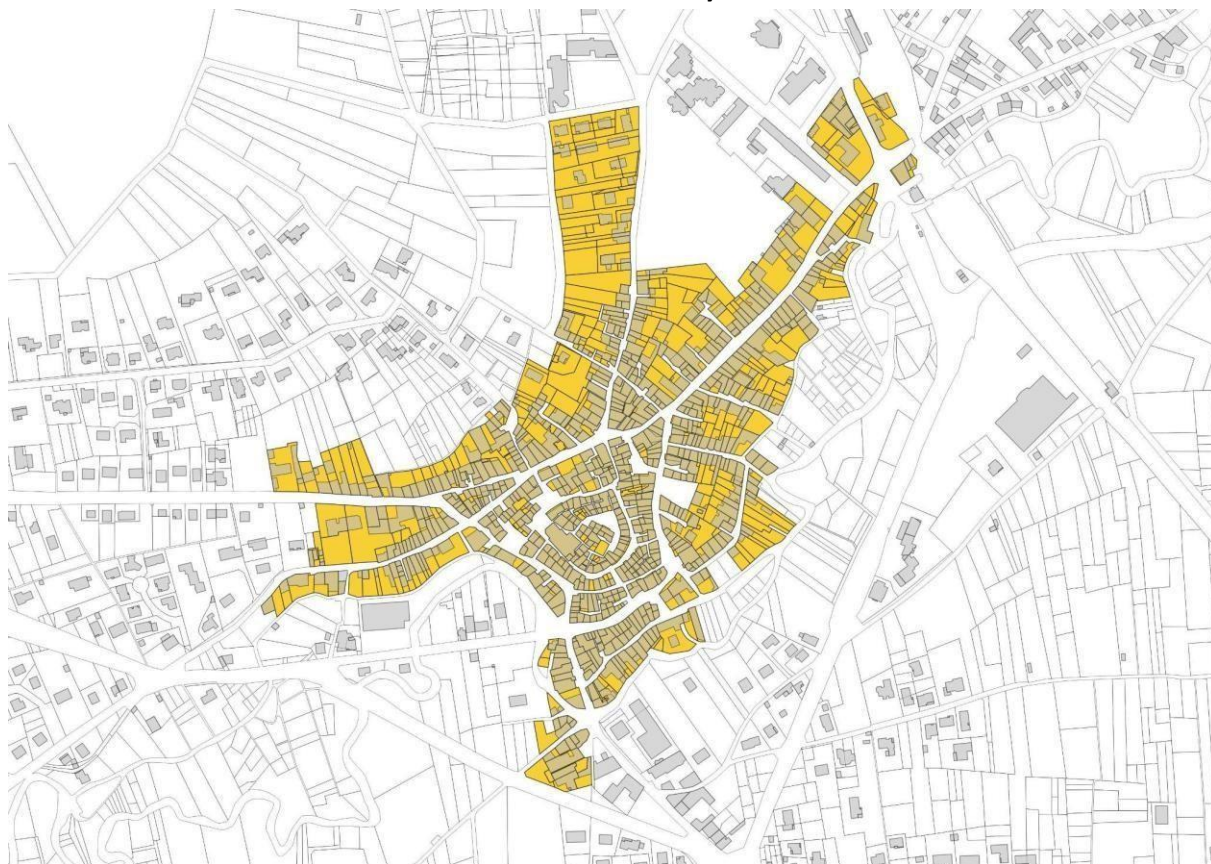
CHANONAT



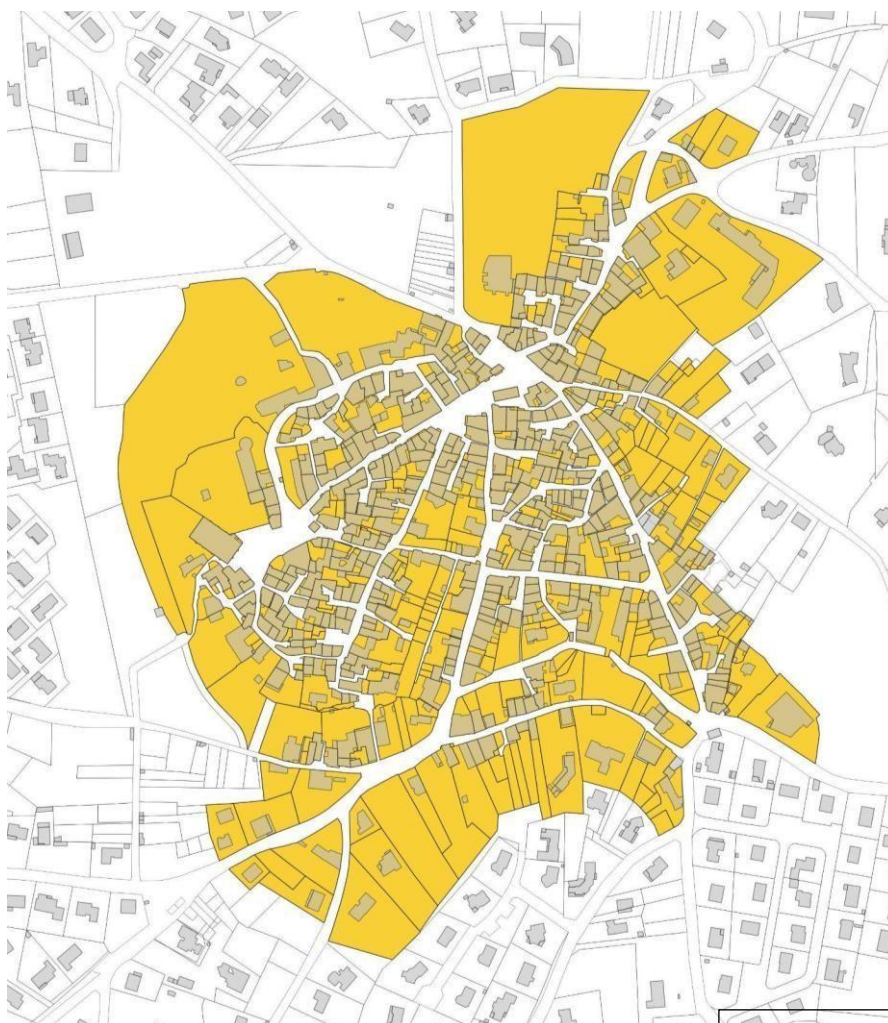
La-Roche-Blanche



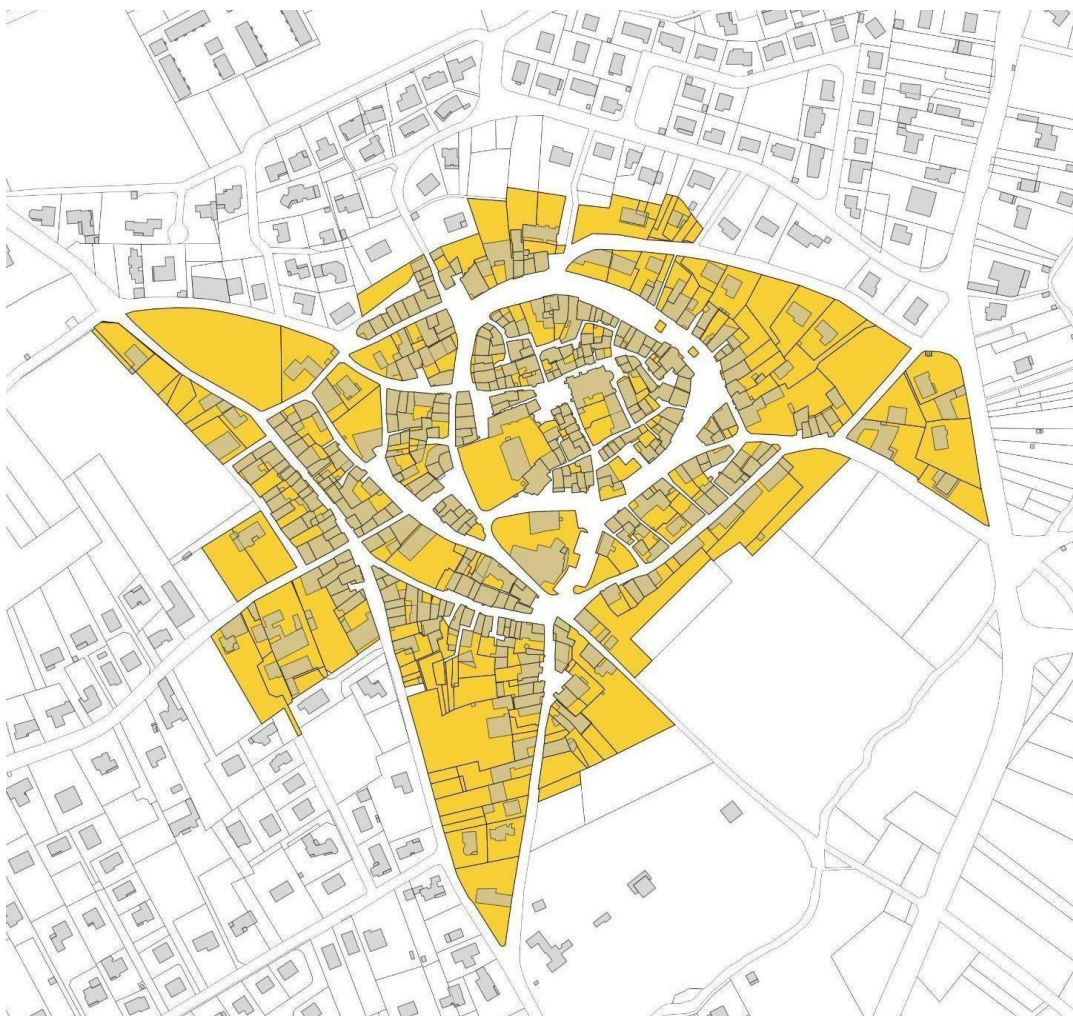
Les-Martres-de-Veyre



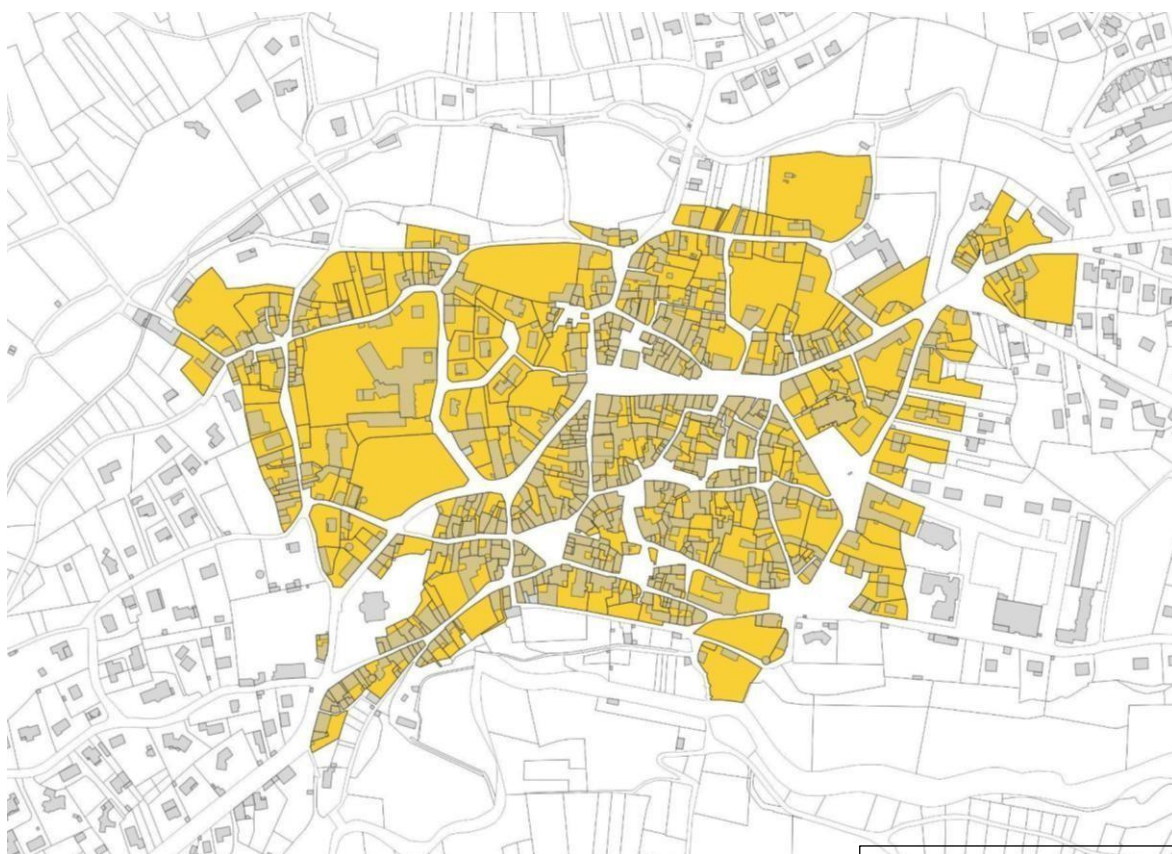
Mirefleurs



Orcet



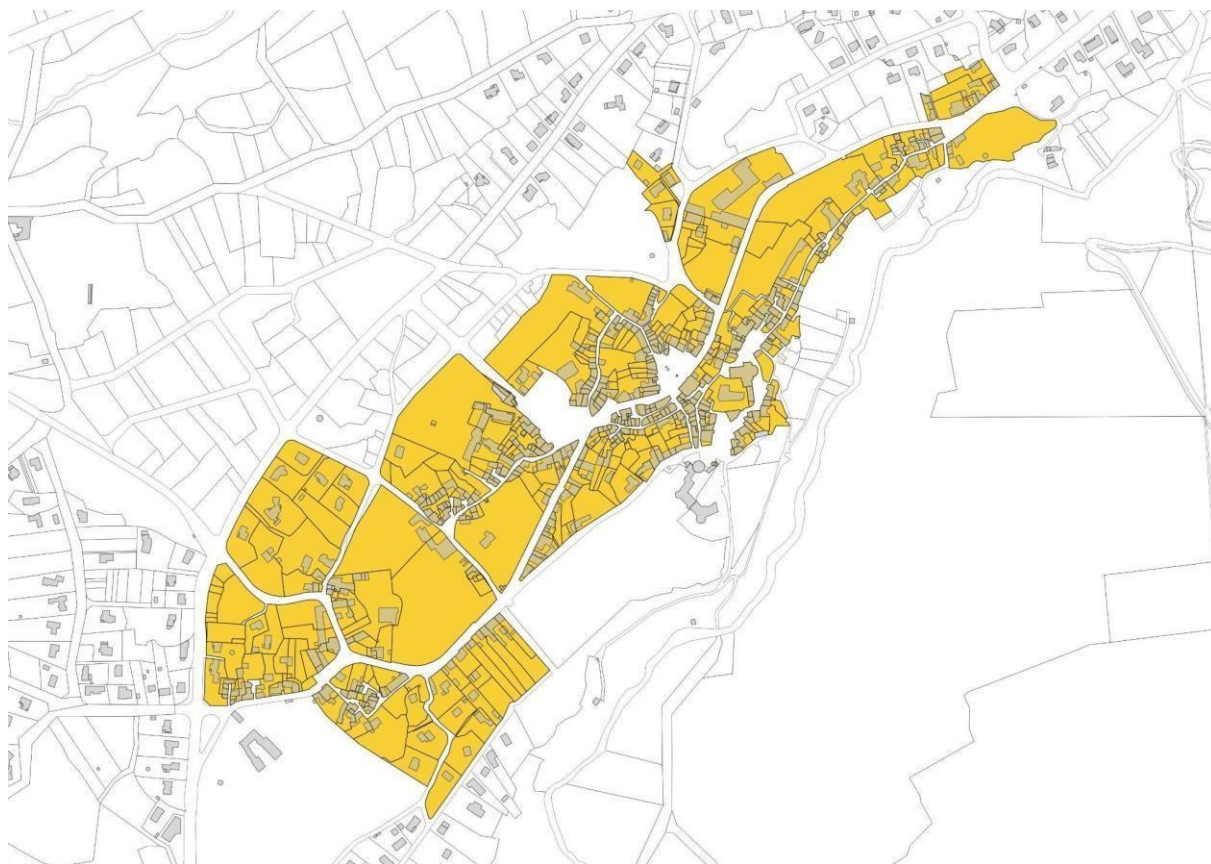
Saint-Amant-Tallende



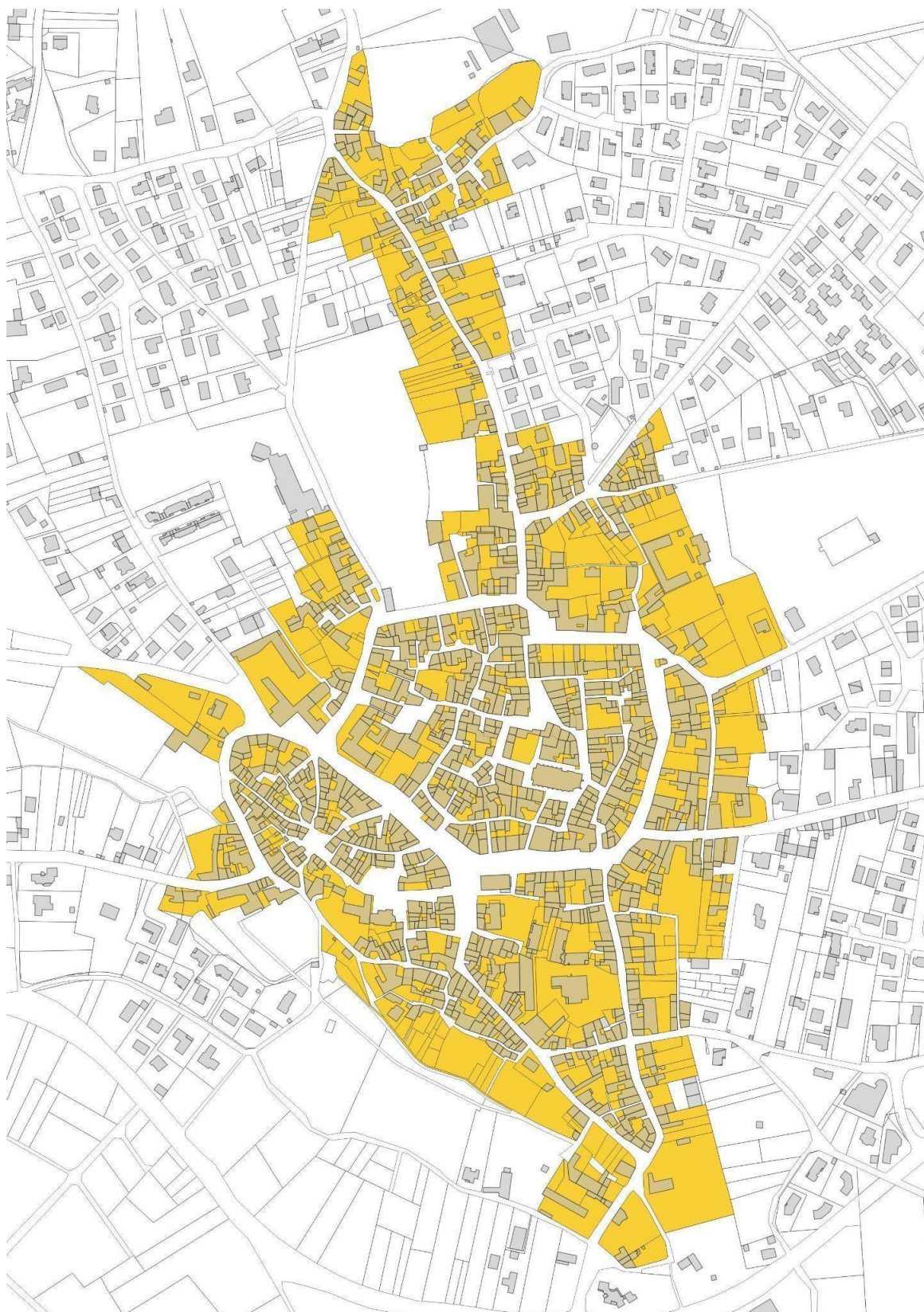
Saint-Sandoux



Saint-Saturnin



Vic-le-Comte



OBJET : DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE EN HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
- **Dont suppléés :** 0
- **Dont représentés :** 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Dans le cadre de la mise à disposition du site de Montcervier par la commune de Vic-le-Comte, Mond'Arverne Communauté bénéficie d'un logement sur le site, qui était occupé par un agent jusqu'au mois d'octobre 2024. Cet agent ayant quitté la Communauté de communes et donc le logement, une nouvelle occupation est possible.

L'étude relative au besoin en hébergement des saisonniers et apprenants (alternants, stagiaires) réalisés en 2023-2024 dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat, a mis en lumière des problématiques d'hébergement pour des saisonniers et apprenants sur le territoire, dont ceux recrutés par la Communauté de communes.

Étant donné son imbrication au sein des équipements communautaires, ce logement est difficilement louable au grand public. Il est donc proposé de créer une colocation meublée pour des agents saisonniers ou apprenants.

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 27 mars 2025

Registre des délibérations – n° 25-046

En complément, et afin d'optimiser l'usage de ce logement, tout en développant de nouveaux projets culturels, il est proposé que ce logement puisse accueillir des artistes à l'occasion d'une prestation ponctuelle sur le territoire ou d'une résidence.

Ce logement de type 3 sera entièrement meublé et équipé. Il s'agit du premier équipement de ce logement, jusqu'à présent loué vide.

Il est proposé de fixer le loyer à 200€ par mois et par chambre pour les agents salariés, et à 75€ par chambre et par mois pour les apprenants. S'ajoute un forfait « charges » de 30€ par mois et par chambre.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

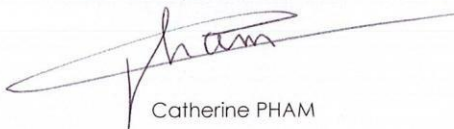
-DÉCIDE-

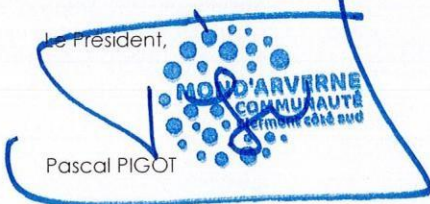
- **D'approuver la proposition de qualification de ce logement en hébergement temporaire pour des agents de la Communauté de communes, ou des artistes ;**
- **D'approuver l'établissement du loyer de cet hébergement à 230 € charges comprises pour les agents salariés et 105 € charges comprises pour les agents apprenants ;**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les contrats de location et tous autres documents afférents à la mise à disposition de cet hébergement.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

La secrétaire de séance,


Catherine PHAM

Le Président,

Pascal PIGOT

OBJET : « COMMUNES TOURISTIQUES » : RENOUELEMENT DE LA DÉNOMINATION

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Les communes d'Aydat et de Saint-Saturnin bénéficient par arrêté préfectoral en date du 24 avril 2020 d'une dénomination « commune touristique », valable 5 ans.

L'article L.133-11 du code du tourisme indique que « les communes qui mettent en œuvre une politique du tourisme et qui offrent des capacités d'hébergement pour l'accueil d'une population non résidente, ainsi que celles qui bénéficient au titre du tourisme, dans les conditions visées au deuxième alinéa du II de l'article L. 2334-7 du code général des collectivités territoriales, de la dotation supplémentaire ou de la dotation particulière identifiées au sein de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement, peuvent être dénommées communes touristiques ».

L'article L.133-12 du code du tourisme dispose que la dénomination est attribuée à la demande des communes intéressées. Toutefois, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de promotion du

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 27 mars 2025

Registre des délibérations – n° 25-047

tourisme, dont la création d'offices de tourisme, peuvent solliciter la dénomination de commune touristique pour une, plusieurs ou toutes les communes membres, en application de l'article R.133-36 du code du tourisme.

Les conditions d'accès à cette dénomination sont fixées par l'article R.133-32 du code du tourisme :

« Peuvent être dénommées communes touristiques les communes qui :

a) Disposent d'un office de tourisme classé compétent sur le territoire faisant l'objet de la demande de dénomination ;

b) Organisent, en périodes touristiques, des animations compatibles avec le statut des sites ou des espaces naturels protégés, notamment dans le domaine culturel, artistique, gastronomique ou sportif ;

c) Disposent d'une capacité d'hébergement d'une population non permanente dont le rapport à la population municipale de la commune telle que définie à l'article R. 2151- 1 du code général des collectivités territoriales est supérieur ou égal à un pourcentage fixé à l'article R. 133-33. »

Les dénominations d'Aydat et de Saint-Saturnin arrivant à expiration au 24 avril 2025, il convient de solliciter leur renouvellement (Cf. annexe formulaires de renouvellement).

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

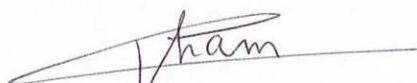
- DÉCIDE -

- **D'autoriser le Président à solliciter le renouvellement de la dénomination « Commune touristique » pour les communes d'Aydat et de Saint-Saturnin.**

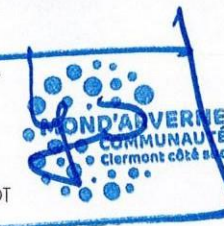
Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

La secrétaire de séance,


Catherine PHAM

Le Président,

Pascal PIGOT


DEMANDE DE DENOMINATION « COMMUNE TOURISTIQUE »
Commune d'Aydat

Département : Puy de Dôme					
Commune : Aydat				N° INSEE : 63026	
Lorsque la commune est membre d'un établissement public de coopération intercommunale, préciser le nom de ce dernier : Mond'Arverne Communauté					
Délibération du conseil municipal / communautaire du : 27 mars 2025					
Office de tourisme communal ou intercommunal classé par arrêté préfectoral du : 29 janvier 2025					
CAPACITES D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE					
Natures	Nombres		Coeffi- cients de pondé- ration		Totaux
Chambres en hôtellerie classée et non classée	15	X	2	=	30
Lits en résidence de tourisme classée répondant à des critères déterminés par décret		X	1	=	
Logements meublés classés et non classés	48	X	4	=	192
Emplacements en terrain de camping	364	X	3	=	1 092
Lits en village de vacances et maison familiale de vacances		X	1	=	
Résidences secondaires	344	X	5	=	1 720
Chambre d'hôtes	11	X	2	=	22
Anneaux de plaisance		X	4	=	
CAPACITE GLOBALE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE (A) :					3 056
POURCENTAGE DE CAPACITE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE					
Population municipale résultant du dernier recensement (2021) (B)					2 254
Pourcentage (A) / (B) X 100 =					135,58 %

LISTE DES ANIMATIONS EN PÉRIODES TOURISTIQUES		
Nom	Descriptif	Date et horaires
Atelier de Loisir Créatif en Musique - Immersion en milieu naturel à Aydat	Atelier Créatif en Immersion Nature aux sonorités du Handpan et au rythme de la Percussion. Réalisations en couleurs d'Empreintes Végétales à l'Acrylique.	Du samedi 20 au dimanche 21 avril 2024 de 10h à 18h. Samedi 27 avril 2024 de 10h à 18h.
Stage photo botanique	Au cours de la journée, apprenez comment photographier des fleurs en macro et proxi photographie avec Jérôme Pallé, photographe professionnel, et Claire Mison, biologiste et praticienne en herboristerie traditionnelle. Découvrez en même temps la botanique	Samedi 15 juin 2024 de 9h30 à 16h30. Lundi 17 juin 2024 de 9h30 à 16h30.
Vivent les Forêts La Forêt des Arboris	Dans le cadre des Nuits des Forêts, nous vous donnons rendez-vous à la Forêt des Arboris pour une conférence animée par Médéric Aubry (ONF) et Yann Dauphin (conducteur de récolteuse forestière).	Samedi 8 juin 2024 de 19h à 20h30. Gratuit - Sans réservation.
Je t'aime effondrement Les Nuits des Forêts	Le cadre, c'est la tendresse. Le sujet, c'est l'effondrement. L'objectif, c'est de réussir à faire de ça un spectacle, entre cabaret, stand-up comédie et rituel chamanique, avec la coopération du public !	Vendredi 7 juin 2024 de 19h à 20h. Gratuit sans réservation.
Spectacle nocturne Auvèrnha Les Nuits des Forêts	Au milieu du Massif Central, Auvèrnha est une expérience son et lumière au cœur de la Forêt des Arboris. Depuis des générations, l'Auvergne est une terre qui regorge de d'énigmes et de cultes ésotériques.	Vendredi 7 juin 2024 de 22h à 23h. Payant - Sur réservation.
Exposition photographique "Regards sur la Faune d'Aydat" Pavillon Bleu	La commune d'Aydat est labellisée Pavillon Bleu depuis 2013. Dans le cadre des actions conduites au titre de la sensibilisation à la découverte et à la protection de l'environnement, la commune a mis en place des expositions plein air dans la zone humide.	Du 01/04 au 31/10/2024, tous les jours.

Journée sauvage	Découvrez la nature qui vous entoure et apprenez à utiliser les plantes pour votre bien-être avec nos activités sauvages.	Mercredi 19 juin 2024 de 9h30 à 17h30.
Soirée Jazz avec Unity Trio Le Moulassat	Le Moulassat propose de clôturer sa 1ère année en musique ! Rejoignez-nous afin d'écouter du "bon son" made in Auvergne Rhône-Alpes et profiter du soleil aydatois.	Dimanche 21 juillet 2024 à 20h30.
Marché estival d'Aydat	Petit marché en plein air les mardis matins : boulanger, poissonnier, boucher.	Du 02/07 au 27/08, tous les mardis, mercredis et jeudis. Les mardis et mercredis matin de 8h à 13h et les jeudis soir pour le marché nocturne de 17h à 22h.
Les concerts de l'été Espace Loisirs d'Aydat	Cet été, vivez la musique à Aydat ! Découvrez nos concerts à l'Espace Loisirs.	Du 10/07 au 28/08/2024, tous les mercredis à 20h45.
Animations Plantes et Légendes La Forêt des Arboris	Retrouvez-moi chaque dimanche à la forêt des Arboris pour observer les plantes, découvrir leurs usages ethnobotaniques et écouter leurs histoires!	Du 07/07 au 01/09/2024, tous les dimanches de 14h30 à 16h.
Apéro Perché La Forêt des Arboris	Après une ascension de 8m sur votre corde de grimpe d'arbre, installez-vous pendant 1h15 sur nos 2 tables suspendues entre les arbres et profitez d'une dégustation de produits locaux hors du temps.	Du 12/07 au 30/08/2024, tous les vendredis de 17h45 à 22h30.
Soirées d'Observations Astronomiques au Télescope Les Astromusiciens	Rejoignez deux astronomes passionnés pour observer les merveilles du ciel nocturne au télescope !	Du 03/07 au 30/08/2024, tous les jours.
Les Robinsons des Volcans	Apprendre à construire un abri, une cabane, découvrir les techniques de survie, installer un campement... Une sortie ludique pour apprendre à vivre dans la nature !	Du 17/07 au 21/08/2024, tous les mercredis de 13h30 à 17h.

Initiation à la pêche au coup au lac d'Aydat Pavillon Bleu	Je découvre deux techniques de pêche au coup, avec et sans moulinet. J'observe les poissons capturés et je me familiarise avec l'environnement. Une découverte à partager en famille. Matériel fourni par le guide.	Du 17/07 au 21/08/2024, tous les mercredis de 10h à 12h30.
Exploration du lac d'Aydat en pédal'eau : visite commentée	Cet été, en famille, entre amis ou en amoureux, embarquez à bord d'un pédal'eau pour une visite guidée du Lac d'Aydat !	Du 09/07 au 27/08/2024, tous les mardis de 10h30 à 12h.
Les P'tites Virées du Parc : Lecture de paysage au Puy de CombeGrasse	Une sortie familiale en fin de journée pour observer et comprendre les paysages volcaniques auvergnats récemment inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.	Du 16/07 au 20/08/2024, tous les mardis de 18h à 20h.
Plantes et animaux des Volcans d'Auvergne	Une randonnée au cœur des Volcans d'Auvergne pour découvrir une faune et une flore exceptionnelle.	Du 18/07 au 15/08/2024, tous les jeudis de 13h30 à 17h.
Animations Vulcania au lac d'Aydat Pavillon Bleu	Expériences, quizz et jeux pour découvrir en famille les différents volcans de la Chaîne des Puys et leur fonctionnement, ainsi que les roches et l'histoire géologique de notre région.	Été 2024
Auvèrnha : Parcours nocturne conté, son et lumières La forêt des Arboris	Auvèrnha, promenade contée au fil de 5 tableaux son et lumières à la rencontre des contes et légendes d'Auvergne. Une activité au cœur de la forêt pour toute la famille, une heure de son et lumières aux pieds des volcans d'Auvergne à Aydat.	Été 2024
Sortie VTT Électrique Encadrée à Partir de 135cm	Venez découvrir le VTT à assistance électrique en compagnie d'un moniteur diplômé d'Etat.	Du 30/07 au 30/08/2024, tous les vendredis de 10h45 à 12h30.
Découverte de l'Aviron Aviron Clermont Aydat	Journée d'initiation à l'aviron	Dimanche 8 septembre 2024 de 10h à 17h30.
Fête des patrimoines volcaniques 2024 	Prenez vos quartiers d'automne à la Maison du Parc, à Montlosier pour découvrir les patrimoines volcaniques sous toutes leurs formes.	Dimanche 15 septembre 2024 de 10h à 19h.

Initiation à l'escalade en famille Cournols	Découverte de l'escalade sur un site de blocs naturels. Encadrés par un professionnel diplômé d'Etat, vous goûterez aux plaisirs de la grimpe en toute sécurité. Alors prêts pour l'aventure ?	Du 16/07 au 20/08/2024, tous les mardis de 9h15 à 12h15.
Concert La Mal Coiffée (Album Roge)	Depuis plus de 20 ans, le quatuor La Mal Coiffée transmet avec une énergie nouvelle et féministe les chants occitans.	Dimanche 15 septembre 2024 de 17h30 à 19h.
Soirée Croziflette	Le Comité de Jumelage vous propose : soirée Croziflette.	Samedi 21 septembre 2024 à 19h. Concert à partir de 21h avec Rock in Chair.
Aydat en fête Comité des Jeunes	Venez fêter avec les jeunes d'Aydat !	Samedi 14 septembre 2024.
Plantes et légendes : les maléfiques	Pour la Toussaint, rejoignez la balade "Plantes et Légendes : Les Maléfiques". En cette saison où la nature s'endort, découvrez des récits de plantes aux pouvoirs mystérieux et aux histoires effrayantes. La balade peut être suivie d'un atelier créatif.	Mercredi 30 octobre 2024 de 13h30 à 16h30. Samedi 2 novembre 2024 de 13h30 à 16h30.
Rendez-vous réguliers : Éveil corporel Médiathèque d'Aydat	Venez partager un moment unique de danse et de poésie lors de notre atelier parent-enfant.	Mercredi 25 septembre 2024 à 10h.
GIEC Aydat - Conférence : Vers une polyculture-élevage résiliente	Quelle évolution pour les agricultures ? Venez profiter du témoignage et des perspectives de Philippe COLLIN, agriculteur,	Vendredi 4 octobre 2024 de 20h30 à 22h30. Accueil dès 20 heures.
Stage multi-sports de l'Ecole de voile	Nouveauté Automne 2024 : le stage Multi Sports, tous les jours, toute la semaine !	Du lundi 21 au vendredi 25 octobre 2024.
Sortie découverte de la biodiversité au lac d'Aydat Pavillon Bleu	Partez à la découverte de la faune et de la flore du lac d'Aydat avec Bruno, naturaliste amateur passionné. Vous découvrirez la zone humide, un espace naturel qui filtre les eaux alimentant le lac...	Du 04/07 au 29/10/2024, tous les jeudis de 9h à 12h.
Les Balades remarquables Aydat	Le 20 octobre prochain, la commune accueillera la dernière édition de la saison des Balades Remarquables !	Dimanche 20 octobre 2024 à 9h.

La chasse aux Monstres	En famille, partez à la recherche des monstres gentils cachés dans la forêt des Arboris afin de faire germer la graine de monstre qui vous sera confiée...	Vacances d'automne 2024
Le Bal des Ombres	Entre jeu d'enquête, théâtre immersif et bal costumé, parcourez les sentiers obscures de la forêt des Arboris afin d'aider votre hôte, le baron des 13 vents, à débusquer le vilain qui en veut à sa vie... Le dénouement pourrait bouleverser le bal costumé !	Jeudi 31 octobre 2024 de 19h à 1h.
Soirée Beaujolais nouveau	L'Espace Loisirs d'Aydat organise une soirée dédiée au Beaujolais nouveau.	Vendredi 22 novembre 2024 de 19h à 22h.
Table Oenologique Le Moulassat	Enfin le retour des dégustations de vins au Moulassat ! Saviez-vous ? La commune d'Aydat est jumelée avec Corcelles-en-Beaujolais. Le Moulassat a donc souhaité s'associer à des viticulteurs de cette commune.	Samedi 30 novembre 2024 à 19h30. Inscription par mail avant le 21 novembre 2024.
Cabaret d'impro	L'Espace Loisirs d'Aydat vous donne rendez-vous pour le Cabaret d'improvisation théâtrale de l'association La Famille improvisée !	Vendredi 13 décembre 2024 de 20h30 à 22h30.
Animation pour enfants - Tatouages éphémères Espace Loisirs d'Aydat	L'Espace Loisirs propose aux enfants de participer à une animation de tatouages éphémères !	Vendredi 27 décembre 2024 de 15h à 18h.

Fait à le,

Le président,

Pascal PIGOT

DEMANDE DE DENOMINATION « COMMUNE TOURISTIQUE »
Commune de Saint-Saturnin

Département : Puy de Dôme					
Commune : Saint-Saturnin				N° INSEE : 63396	
Lorsque la commune est membre d'un établissement public de coopération intercommunale, préciser le nom de ce dernier : Mond'Arverne Communauté					
Délibération du conseil municipal / communautaire du : 27 mars 2025					
Office de tourisme communal ou intercommunal classé par arrêté préfectoral du : 29 janvier 2025					
CAPACITES D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE					
Natures	Nombres		Coeffi- cients de pondé- ration		Totaux
Chambres en hôtellerie classée et non classée		X	2	=	
Lits en résidence de tourisme classée répondant à des critères déterminés par décret		X	1	=	
Logements meublés classés et non classés	14	X	4	=	56
Emplacements en terrain de camping	175	X	3	=	525
Lits en village de vacances et maison familiale de vacances		X	1	=	
Résidences secondaires	49	X	5	=	245
Chambre d'hôtes	16	X	2	=	32
Anneaux de plaisance		X	4	=	
CAPACITE GLOBALE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE (A) :					858
POURCENTAGE DE CAPACITE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE					
Population municipale résultant du dernier recensement (2021) (B)					1 164
Pourcentage (A) / (B) X 100 =					73,71 %

LISTE DES ANIMATIONS EN PÉRIODES TOURISTIQUES		
Nom	Descriptif	Date et horaires
Marché de producteurs - Saint-Saturnin	Marché hebdomadaire où vous pourrez acheter des produits locaux : confitures, miel, fromages, légumes, pain...	Toute l'année, tous les samedis de 8h à 12h30.
Soirée festive : spectacle de cirque et bal trad	Cirque acrobatique et concert bal trad. Venez nombreux !	Vendredi 9 février 2024 de 19h à 12h.
Bal Trad/Folk Château de Saint-Saturnin	Bal Trad au château de Saint-Saturnin animé par La Chapeauté	Samedi 23 mars 2024 de 20h à 23h.
Conférence sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle	Conférence sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, un aller/retour depuis le puy jusqu'à l'océan. 4000 km de bonheur	Dimanche 28 avril 2024 de 17h à 19h.
Foire de Saint-Saturnin	Foire	Le 1 ^{er} mai de 6h à 17h
Vide grenier du college Saint-Joseph	Nous organisons notre premier vide grenier dans la cour de notre collège. Nous acceptons tous les participants (parents comme extérieur).	Dimanche 5 mai 2024 de 9h30 à 17h.
Concert caritatif : Tous en chœur pour les enfants malades Saint Saturnin	L'association Isoirienne Musiques en Chœur organise en 2024 plusieurs événements caritatifs "Tous en chœur pour les enfants malades au profit des Cancers Pédiatriques".	Jeudi 9 mai 2024 à 20h30.
Concert choral avec le Choeur Futur Antérieur et Les Acidulés	Rencontre de deux chorales : l'une parisienne, l'autre de Clermont-Ferrand.	Dimanche 23 juin 2024 de 16h30 à 18h.
Un été à Saint-Saturnin	Expositions tableaux, photos, sculptures, ...	Du 07 juillet au 30 août
Soirée festive : spectacle clowns et concert Grange de Mai	- 19h avec Léa et Cynthia, deux clowns performeuses : spectacles solos, entre thriller, dénonciation sociale et maquillage - 20h30 : Tisonar, trio musical de style afrobeat - jazz – groove.	Vendredi 14 juin 2024 de 19h à 23h.

Feu d'artifice	Retraite aux flambeaux et feu d'artifice	Le 12 juillet de 21h30 à 23h30
Brocantes place du 8 mai	Brocante	Les 13 juillet et 17 août de 6h00 à 15h00
Visite patrimoine : Saint-Saturnin, entrez dans l'histoire	Une déambulation avec votre guide à travers le village au charme médiéval, bâti sur une coulée de lave et dominé par sa belle église romane et son imposant Château Royal.	Mardi 16 juillet 2024 à 17h. Mardi 23 juillet 2024 à 17h. Mardi 30 juillet 2024 à 17h. Mardi 6 août 2024 à 17h. Mardi 13 août 2024 à 17h. Mardi 20 août 2024 à 17h.
Saint-Saturnin, visite nocturne aux flambeaux	La nuit tombée, laissez-vous guider à la lueur des torches à travers les ruelles médiévales de Saint-Saturnin.	Vendredi 2 août 2024 à 21h30.
Animations SICTOM à Saint-Saturnin	Animations de sensibilisation : jeux de société, quizz, ateliers bee-wrap, upcycling macramé, boisson et fiches recettes anti-gaspi, challenge tri et zéro déchet, conseils jardinage au naturel ...	Samedi 10 août 2024 de 9h à 12h.
Les jours de Lumière	Expositions tableaux, photos, sculptures, ... dans des lieux publics et chez l'habitant. Thème : le feu 6.000 à 7.000 personnes attendues	Du 26 au 28/09 de 9h à 18h
Déjeuner Accords Mets et Vins Le Bistrot d'Ici	Le temps d'un déjeuner avec accords mets et vins, venez découvrir le Bistrot d'Ici. À proximité du Château Royal de Saint-Saturnin, un lieu où authenticité rime avec gourmandise et convivialité.	Du vendredi 18 au dimanche 20 octobre 2024 de 12h à 14h.

Soirée thématique : Amérique du Sud	Soirée Amérique du Sud : ciné-conférence musical et concert musique brésilienne	Vendredi 11 octobre 2024 de 19h à 23h30.
Saint-Saturnin Le Fascinant Week-End : Vignobles et Découvertes	Les professionnels engagés dans le label Vignobles et Découvertes (domaines viticoles, caves, restaurants, hébergements, activités de loisirs) vous proposent de découvrir leurs vignobles autour d'activités ludiques, uniques et originales !	Du vendredi 18 au dimanche 20 octobre 2024.
Le Marché de la création	Expositions tableaux, photos, sculptures, ... dans des lieux publics et chez l'habitant	Le 7 décembre de 9h à 19h

Fait à le,

Le président,

Pascal PIGOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : BELVÈDÈRE UNESCO PUY-ST-ROMAIN : AVENANT À LA CONVENTION AVEC L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Lors du Conseil Communautaire du 24 octobre 2024 il a été décidé de signer une convention avec l'École d'Architecture de Clermont-Ferrand afin de confier à ses étudiants la conception d'un belvédère au Puy Saint-Romain.

Pour rappel, ce projet est conduit en partenariat avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, co-financeur à hauteur de 80%. L'objectif est de valoriser les belvédères sur le Bien inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Il avait été prévu d'attendre l'étude de faisabilité et la proposition de l'École d'Architecture avant de définir les modalités de la phase travaux par avenant à la convention. L'aménagement envisagé est une plateforme circulaire en bois, évidée pour laisser apparaître les vestiges archéologiques présents sur site. Un cerclage métallique servira de support aux informations patrimoniales

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 27 mars 2025

Registre des délibérations – n° 25-048

et de lecture du paysage. La DRAC, le CAUE, et les communes de Mirefleurs et Saint-Maurice-es-Allier ont validé le principe de l'aménagement en comité de pilotage aux côtés de Mond'Arverne Communauté et du Conseil départemental. Le PNR Livradois Forez, gestionnaire du site Natura 2 000 est également associé au projet.

La phase étude de l'École d'Architecture a également permis de définir le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montant HT en €
Partenariat école d'Architecture	1 000 €
Travaux	16 275 €
Expertise structure	1 500 €
Marqueur identitaire CD 63	800 €
Total	19 575 €

Recette prévisionnelle	Montant HT en €
Conseil départemental du Puy-de-Dôme 80%	15 660 €
Autofinancement 20%	3 915 €
Total	19 575 €

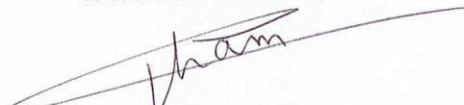
Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

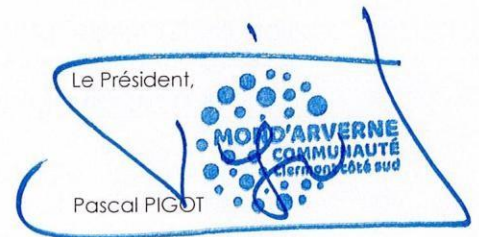
- D'approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'École d'Architecture de Clermont-Ferrand,
- D'autoriser le Président, ou son représentant à la signer,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci- dessus,
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subventions nécessaires pour le financement de ce projet,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,


Catherine PHAM

Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

Le Président,

Pascal PIGOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : BELVÈDÈRE UNESCO PUY-ST-ROMAIN : MISE A DISPOSITION DU FONCIER

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du premier vice-président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 20
- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 11
Votants : 46

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, MM. GAUTHIER Paul, GUELON Dominique, GUELON René, HÉRITIER Alain, LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEL Serge a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Damien COULON, M. CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, Mme GILBERTAS Cécile, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mmes MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, MM. PAGES Alexandre, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES.

Secrétaire de séance : Catherine PHAM

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence Tourisme, au titre de ses compétences supplémentaires, Mond'Arverne Communauté pilote un projet de création d'un belvédère au sommet du Puy Saint-Romain, sur la commune de Saint-Maurice-es-Allier.

Ce projet partenarial, financé à 80 % par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, permettra l'implantation d'une plateforme valorisant le site et la lecture du paysage du Bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO « Chaîne des Puys – Faille de Limagne ».

Ce projet nécessite la mise à disposition à titre gratuit par la commune de Saint-Maurice-es-Allier du foncier nécessaire aux travaux d'implantation de l'aménagement, sur la parcelle cadastrée ZA 13.

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 27 mars 2025

Registre des délibérations – n° 25-049

La convention annexée à la présente délibération précise les modalités de la mise à disposition de la parcelle précitée, pour une durée de 20 ans.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

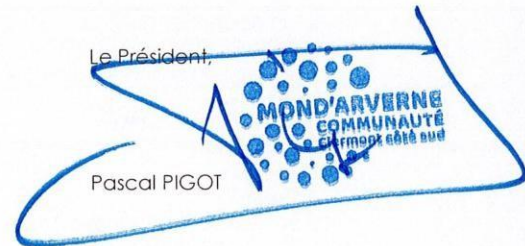
- **D'approuver la convention d'occupation précaire avec la commune de Saint- Maurice-es-Allier,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant à la signer.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 01 avril 2025

La secrétaire de séance,


Catherine PHAM

Le Président,

Pascal PIGOT



CONVENTION d'occupation précaire

Entre les soussignées :

La Communauté de communes **MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ**, représentée par son Président Monsieur **Pascal PIGOT**, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 27 mars 2025,
D'une part,

Et

La **Commune de SAINT MAURICE ES ALLIER**, représentée par son Maire Madame **Cécile GILBERTAS**, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du.....,
D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence tourisme, Mond'Arverne communauté pilote un projet de création d'un belvédère au sommet du Puy Saint Romain. Ce projet partenarial, financé par le Conseil Départemental du Puy de Dôme permettra l'implantation d'une plateforme valorisant le site et permettant la lecture du paysage du Bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO Chaîne des Puys – Faille de Limagne.

Ce projet nécessite la mise à disposition par la commune du foncier nécessaire aux travaux d'implantation de l'aménagement.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités organisationnelles de l'usage du belvédère installé sur la parcelle cadastrée ZA 13.

ARTICLE 2 : Travaux et répartition des rôles

La commune autorise Mond'Arverne communauté à prendre possession d'une partie de la parcelle cadastrée ZA 13 située Puy Saint Romain 63270 Saint-Maurice-es-Allier afin d'y installer un belvédère.

Le belvédère est une plateforme circulaire en bois, évidée pour laisser apparaître les vestiges archéologiques présents sur site. Un cerclage métallique servira de support aux informations patrimoniales et de lecture du paysage. Il a été conçu dans le cadre d'un partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand.

Le positionnement des éléments du belvédère sur la parcelle est indiqué sur un plan annexé à la présente convention (annexe 1).

Mond'Arverne Communauté est autorisée, sous son contrôle et sa responsabilité, en lien avec la commune de Saint-Maurice-es-Allier, à procéder aux travaux nécessaires à l'installation du belvédère. Mond'Arverne Communauté prendra en charge les frais liés à ces travaux.

ARTICLE 3 : USAGE

Pendant toute la durée de la présente convention les agents de Mond'Arverne Communauté auront accès librement aux installations situées sur cette parcelle. Mond'Arverne Communauté assurera l'entretien des ouvrages constituant le belvédère. La mairie de Saint-Maurice-es-Allier s'engage à prévenir Mond'Arverne Communauté des dégradations qu'elle aurait pu constater.

ARTICLE 4 : DUREE

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de 20 années. Elle prendra effet le 1er avril 2025 pour se terminer le 1er avril 2045. A l'issue de cette période, les parties prévoient que la présente convention pourra être reconduite expressément selon des dispositions à établir en commun.

ARTICLE 5 : PRIX

La présente convention est consentie et acceptée à titre gratuit.

Article 6 : RESPONSABILITÉS – ASSURANCES

Pendant toute la durée de la présente convention, Mond'Arverne Communauté s'engage à prévenir immédiatement la Commune des dégradations, incidents ou accidents survenus.

En sa qualité de propriétaire du belvédère Mond'Arverne Communauté a souscrit une police d'assurance garantissant son patrimoine. Elle sera responsable des dommages qui résulteraient de l'existence même de l'équipement, de sa conception, ou de ses caractéristiques propres.

Mond'Arverne Communauté assurera les risques propres à son exploitation.

Elle devra en particulier souscrire une police d'assurance "responsabilité civile" garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'elle peut encourir à raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, à son personnel, à la commune ou aux usagers du fait de l'exercice de son activité.

Article 7 : FIN DE LA CONVENTION

Au terme de la présente convention Mond'Arverne Communauté devra procéder à l'enlèvement à ses frais du belvédère ainsi qu'à la remise en état du terrain, y compris la démolition d'éventuelles fondations.

ARTICLE 8 : FIN DE LA CONVENTION ET LITIGE

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée ferme de vingt années, sans faculté de résiliation pour l'une ou l'autre des parties hormis cas de force majeure.

Toutes difficultés à l'occasion de l'interprétation de l'exécution de la présente convention qui n'auraient pu faire l'objet d'un règlement amiable seront soumises au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Fait à VEYRE MONTON, le

Pour la Mairie de Saint-Maurice-es-Allier
Le Maire,

Pour Mond'Arverne communauté,
Le Président,

Cécile GILBERTAS

Pascal PIGOT

Annexe 1 : Plan de situation

Parcelle ZA 13, l'emprise du projet de belvédère est matérialisée par un losange vert.

